

324.27140983
L6955f
1936
FOL

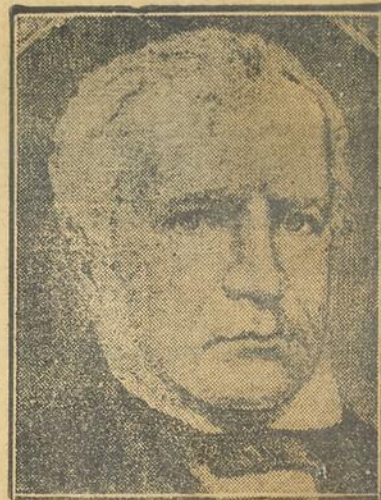
LES FONDATEURS DE L'UNION NATIONALE



PAPINEAU
Héros de 37-38

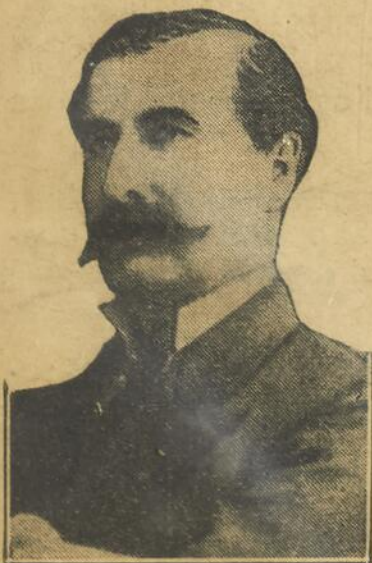


CARTIER
Confédération



LAFONTAINE
Responsabilité ministérielle

LE LIBERATEUR DE SA PROVINCE



MERCIER
Le plus patriote de nos chefs d'Etat



MAURICE DUPLESSIS
En tuant l'esprit de parti, il créa l'esprit national! — 1935-38

★
*"Et l'étranger voit avec un oeil d'envie,
Du Saint-Laurent, le majestueux cours.
A son aspect le Canadien s'écrie:
Au Canada mon pays mes amours."
(Sir Geo.-E. Cartier)*



LAVERGNE
Les partis politiques ont tué notre race.



"Ce serait un acte maladroit que de vouloir jeter nos espérances en l'avenir sur une autre base que celle que nous fournit l'agriculture". HONORE MERCIER

INTRODUCTION

LES fondateurs de l'Union Nationale, voilà bien le titre qu'il convient de placer au frontispice de cet ouvrage, où rayonnent six des plus grandes figures de notre histoire politique.

De nos luttes parlementaires découle cette Union à laquelle se rattachent tous les vrais Canadiens. Avec Papineau, luttant pour la responsabilité des comptes publics, l'on a vu se lever les "Patriotes de 37".

Lafontaine accepta l'Union des Deux Canada, afin de faire reconnaître la responsabilité ministérielle.

La défense des droits des minorités dans la Confédération, fut l'objectif de Cartier.

Le respect de la justice souleva le mouvement nationaliste de Mercier.

Cet héritage de luttes homériques est enfin légué à Maurice Duplessis, dont l'oeuvre sera de nous délivrer de la dictature économique et de l'ostracisme trustard.

L'on reprochera d'avoir donné à cet ouvrage, un caractère politique. Tel n'est cependant pas le but, et le lecteur réalisera que l'on a voulu s'élever au-dessus des partis politiques. Si parfois une comparaison est défavorable au régime actuel, on ne l'a tirée que pour montrer ce qui devrait être, à côté de ce qui est.

L'intention n'est pas d'émettre des idées neuves, l'on a largement puisé dans les données de nos sociologues et patriotes. Ces idées synthétisées et mises sous une forme nouvelle, voilà tout le travail.

En présentant cette étude sur les principes et la doctrine qui ont présidé à la formation de l'Union Nationale, nous croyons être utiles à l'électorat de cette Province.

"LIBERATOR"

JL
259
A58L52
1936
FOL

RÉVEIL NATIONAL

CHAPITRE PREMIER

Le National

ARTICLE I

1 — Q: Le patriotisme a-t-il son fondement dans la religion?

R: La chose n'est pas douteuse si l'on croit en Dieu. Comme toute oeuvre humaine, la patrie n'échappe pas à l'oeuvre du Créateur et les principes seconds, jusqu'à preuve du contraire, tiendront toujours de Dieu leur existence et leur valeur.

2 — Q: Comment Saint-Thomas unit-il le national à la religion?

R: "De même, dit-il, qu'il appartient à la religion de rendre à Dieu le culte qui lui est dû, ainsi il appartient à la piété de rendre aux parents et à la patrie le culte qui leur est dû.

3 — Q: Ces rapports sont-ils bien étroits?

R: Indissolubles d'après le grand Docteur. Par leur mode et leur influence propres, le national et la religion doivent s'unir pour nous donner une vie et une croissance plus parfaites. Le national ne détruit pas la religion, pas plus que la grâce ne détruit la nature.

4 — Q: Cette doctrine nous impose-t-elle des devoirs?

R: C'est certain! le devoir strict de ne jamais séparer dans nos hommages et nos activités humaines ce que Dieu et la raison elle-même ont si étroitement uni.

5 — Q: Cette relation de dépendance n'est-elle pas de nature à atrophier le patriotisme?

R: Bien au contraire; car plus le national sera relié fortement à la religion, son principe premier, plus aussi il participera à sa noblesse et à sa fécondité; et moins il court le risque de dégénérer simplement en passion (comme le fascisme, l'hitlérisme et le nationalisme de l'Action Française).

6 — Q: Alors pour être vraiment fécond et puissant le national doit donc s'appuyer sur la religion comme sur son plus solide appui?

R: De nécessité de moyen: car pour faire oeuvre durable le national doit communier à la religion d'amour, se féconder à ses sources divines et mystérieuses, se dilater et se purifier au contact de l'infini et du divin. "Le suprême péril pour le national, c'est de se mettre au-dessus de tout" dit l'abbé Groulx.

7 — Q: Que dit l'histoire au sujet de l'union nationale et de la religion?

R: Elle confirme pleinement cette vérité philosophique: les peuples païens eux-mêmes ont été les plus puissants aux plus belles heures de leur vie religieuse. Au siècle de Périclès, le Grec célébrait dans une même épopée ses dieux, ses héros et sa divine

Hollade" (1). Quand l'Imperator romain vainqueur rentrait dans Rome par la Voie triomphale, il courait tout droit au Capitole pour rendre à Jupiter l'hommage de sa victoire.

8 — Q: Mais à quelle époque le patriotisme a-t-il été le plus fort?

R: Sous l'ère chrétienne. Aucune nation chrétienne fidèle à son baptême n'a disparu sans retour. C'est ce qui faisait dire à Balmès: "Les races baignées dans le sang du Christ sont immortelles".

9 — Q: Quelle fut en France la plus belle personification du patriotisme?

R: Une sainte, Jeanne d'Arc.

10 — Q: Au Canada?

R: L'héroïque Dollard des Ormeaux qui partit pour le Long-Sault après avoir reçu dans sa poltraine ainsi que ses seize compagnons le Pain des forts.

11 — Q: A la dernière guerre, quelles furent les deux plus belles figures qui incarnèrent le patriotisme?

R: Celle du cardinal Mercier et celle du Roi-Chevalier, Albert 1er de Belgique.

12 — Q: En France, à la dernière guerre quels furent les plus grands chefs?

R: Des catholiques convaincus comme Foch, le généralissime des armées alliées qui consacra la France au Sacré-Coeur; Castelnau, le chef actuel du mouvement catholique qui perdit cinq de ses fils sur le champ de bataille; le lion de l'Argonne, Gouraud; De Maistre, Fayolle, Mangin et le maréchal Lyautey, l'organisateur du Maroc, pour ne nommer que les principaux.

13 — Q: Que fit Joffre à la veille de la bataille de la Marne?

R: Il mit à pied plusieurs généraux qui n'avaient dû leur promotion qu'à la faveur des Loges, pour appeler à la tête des armées des chefs catholiques. On sait que leur catholicisme ne nuisit en rien à la victoire.

14 — Q: Il y eut pourtant des traîtres?

R: Malheureusement oui, mais ils appartenaient à la franc-maçonnerie, l'école des sans-Dieu et des sans-patrie; ils s'appelaient Bolo Pacha, Almeyda, Callaux, Sarraill.

15 — Q: Les athées sont donc d'ordinaire de mauvais patriotes?

R: Oui, l'expérience est assez concluante sur ce point. L'armée des sans-patrie se recruta surtout dans la masse des Communistes, des Internationalistes,

des Sans-Dieu. Fait significatif, on verra un Gustave Hervé, disciple de Jaures, planter le drapeau français sur un tas de fumier et devenir tout-à-coup un des plus braves poilus en retrouvant la foi de son enfance.

16 — Q: Que ferons-nous alors, Canadiens-Français?

R: Nous resterons dans la tradition de nos ancêtres. Comme eux: "Nous aurons un cœur droit pour détester les traîtres. Nous adorons Jésus, le Dieu de nos ancêtres". Il est vrai que sur la terre nous ne pouvons pas voir Dieu de nos yeux de chair, mais nous saurons le retrouver dans la personne de nos prêtres, les continuateurs de son oeuvre ici-bas.

17 — Q: Que pensaient nos ancêtres de l'influence indue?

R: Ils ne la connaissaient même pas. Pour eux le clergé n'avait jamais trop de pouvoir pour poursuivre leur oeuvre de salut.

18 — Q: En quelles circonstances ont-ils arboré devant l'anglais leur drapeau de fiers catholiques?

R: Au lendemain de la conquête. Quand il s'est agi de reconquérir leurs libertés ravies par les Ordonnances de George III en 1760, ils ont commencé premièrement par combattre sur le terrain religieux en faisant reconnaître l'épiscopat, convaincus que c'était le meilleur moyen d'ouvrir la porte à toutes les concessions nécessaires dans le domaine national.

19 — Q: Se sont-ils imposés beaucoup de sacrifices pour la reconnaissance de l'Episcopat?

R: Après maintes pétitions au gouvernement britannique, ils dépêchèrent à grands frais en Angleterre un délégué, M. Etienne Charest, pour aller y plaider la liberté de l'Eglise canadienne. Ils déclarèrent fortement dans leur requête que la perte de l'Episcopat serait "plus dure et plus triste que la privation de leurs biens et même de leur vie".

20 — Q: N'ont-ils pas même un jour écrit une page des Croisades?

R: Oui. En 1869, 300 jeunes gens, à l'appel de Mgr Bourget et au cri de "Dieu le veut", vont à la défense du Saint-Père spolié de ses Etats temporels et assiégé dans la Ville éternelle par les infâmes garibaldiens.

21 — Q: Quels sont les signes les plus évidents de la vigueur du catholicisme de nos Pères?

R: 1 - L'obéissance aux lois de Dieu et de l'Eglise.

2 - La pureté de leurs moeurs politiques et privées.

3 - Le culte du Saint-Père.

(1) Père Lachance, nationalisme et catholicisme.



M. N.-E. Larivière
porte-étendard de
l'Union Nationale
dans
Témiscamingue

ARTICLE II

Le national et la religion au point de vue social

22 — Q: Quels doivent être les rapports du National et de la Religion au point de vue social?

R: Collaborer ensemble au relèvement des classes laborieuses, des ouvriers des villes comme des cultivateurs de la campagne, en faisant reconnaître partout les droits des travailleurs.

23 — Q: Voulez-vous préciser la part respective de l'une et de l'autre?

R: L'Eglise d'abord, émue comme son Divin Fondateur de la grande misère des petits, doit crier partout le "Misereor super turbam" de Jésus-Christ en diffusant le plus possible son admirable enseignement sur l'organisation professionnelle. L'Etat, lui, en s'inspirant de la doctrine des encycliques, doit mettre tout le mécanisme de ses lois au service de cette organisation professionnelle.

24 — Q: Mais n'est-il pas vrai que le travail doit se régler sur le jeu mercantile de l'offre et de la demande?

R: Jamais; cette doctrine brutale est celle de l'école libérale. Si l'ouvrier était une machine, on pourrait l'accepter, mais doué d'une âme à l'image de Dieu, il a des droits et des devoirs que personne ne peut méconnaître.

25 — Q: Voulez-vous donner un exemple?

R: Un patron n'a jamais le droit d'obliger un ouvrier à violer la loi du Dimanche.

26 — Q: L'ouvrier n'a-t-il pas encore d'autres droits dans le domaine spirituel?

R: Il a droit encore à l'hygiène morale du travail commandé. "Aux maîtres, écrit Pie XI, il revient de veiller que l'ouvrier ne soit point livré à la séduction et aux sollicitations corruptrices; que rien ne vienne affaiblir en lui l'esprit de famille et les habitudes d'économie". (I)

27 — Q: De quelle faute se rendent coupables les patrons qui exigent de l'ouvrier un travail épouissant et disproportionné à ses forces?

R: Ils commettent non une faute mais un crime des plus odieux contre la justice et contre l'humanité.

★ 28 — Q: N'a-t-il pas été commis chez nous?

R: Maintes fois, pas plus tard que l'hiver dernier. Dans beaucoup de chantiers de notre province, on a imposé à nos bûcherons un travail inhumain et propre aux bêtes de somme.

★ 29 — Q: Mais le gouvernement n'est-il pas intervenu?

R: Pas que je sache; il a laissé faire... n'est-ce pas là un principe bien cher à l'Etat libéral?

30 — Q: Toujours d'accord avec la doctrine catholique, le National ne devrait-il pas revendiquer pour l'ouvrier un salaire adéquat?

R: Certes oui, il a le devoir d'établir aussitôt que possible le salaire familial. Si le travailleur a droit à la famille nombreuse de droit naturel, ce droit implique le devoir sacré "de nourrir et d'entretenir ses enfants et par conséquent de parer aisément à ses besoins et à ceux de sa famille (II)" A la primauté de la production, il faut toujours opposer la primauté sacrée du devoir familial. (1)

31 — Q: Montrez les heureuses conséquences de cette doctrine sur l'Etat lui-même.

R: La société se portera mieux si la femme reste à son foyer pour accomplir ses devoirs essentiels de mère de famille. Rien de plus néfaste au contraire pour la société quand la mère de famille, à cause de la modicité du salaire paternel, est contrainte d'en sortir pour aller chercher hors de la maison une occupation étrangère à son sexe, visible à ses devoirs

domestiques et surtout à son primordial devoir d'éducatrice de ses enfants.

32 — Q: Dans son encyclique "Quadragesimo anno", le pape ne va-t-il pas plus loin?

R: Il réclame encore le salaire patrimonial. "Il faut, dit-il, tout mettre en oeuvre afin que, dans l'avenir du moins, la part des biens qui s'accumulent aux mains des capitalistes soit réduite à une plus équitable mesure, et qu'il s'en répande une suffisante abondance parmi les ouvriers afin qu'ils accroissent par l'épargne un patrimoine qui, sagement administré, les mettra à même de faire face plus aisément et plus sûrement à leurs charges de famille" (1).

33 — Q: Pourquoi le pape demande-t-il le salaire patrimonial?

R: Parce qu'il sait qu'un minimum de propriété privée est nécessaire pour améliorer l'état moral et matériel du peuple, pour pourvoir de façon raisonnable et adéquate aux besoins présents et futurs de la femme et des enfants.

34 — Q: Au sujet du contrat de travail, que suggère le pape et pourquoi?

R: Il préconise de substituer au contrat de travail le contrat de société pour cette raison que l'ouvrier seul est désarmé en face de son patron. Alors l'Etat se doit de l'aider en favorisant et protégeant le plus possible l'organisation professionnelle par laquelle l'ouvrier pourra bien plus efficacement faire reconnaître ses droits.

★ 35 — Q: L'Etat a-t-il favorisé dans notre province l'organisation professionnelle telle que le demandent les papes?

R: Tout au contraire; il a plutôt travaillé sournoisement à briser toute organisation de ce genre. Sa conduite envers l'U.C.C., les Unions ouvrières catholiques et l'association des bûcherons est notoirement connue de tous. Il a pratiqué dans toute la brutalité du terme le libéralisme social en défendant à



M. A. Larouche,
porte-étendard
de
l'Union Nationale
dans
Chicoutimi

le jeu de la libre concurrence si fortement dénoncée par Léon XIII dans son encyclique "Rerum Novarum".

★ 36 — Q: N'a-t-il pas, pourtant, fait voter l'extension collective des contrats de travail?

R: A la dernière minute, sous la poussée irrésistible de l'opinion publique, en y intercalant des clauses irraisonnables dont l'effet était de discréditer la loi.

★ 37 — Q: Vous devez toutefois reconnaître que le gouvernement s'est fait représenter à tous les congrès généraux de l'U.C.C.

R: Certainement, mais presque chaque fois son représentant s'est fait un devoir strict de traiter l'U.C.C. d'association de "bleus", dans le but encore trop évident de discréditer l'association professionnelle des cultivateurs.

★ 38 — Q: Au moins, il a fait beaucoup pour les bûcherons?

R: Vous devriez dire beaucoup moins. Il a tellement "laissé faire" qu'un beau jour, les bûcherons à bout de patience humaine se sont soulevés et plusieurs d'entre eux furent jetés dans les prisons du gouvernement.

39 — Q: Mais après ce fâcheux incident, n'est-il pas enfin sorti de sa léthargie?

R: Il a simulé... oui. Après, toujours après toujours fidèle à son odieuse politique d'expédients, il diminue pour la deuxième fois le droit de coupe payé par les compagnies en demandant à ces dernières de donner à leurs employés un salaire un peu plus élevé.

40 — Q: Ne devriez-vous pas toujours mettre cette dernière loi au crédit du gouvernement?

R: Jamais de la vie. Tout en profitant d'une baisse appréciable sur le coût de la coupe de bois, les compagnies ont trouvé moyen d'échapper à la loi parce que mal faite et incomplète.

41 — Q: Expliquez-vous.

R: Voici. Au lieu de payer un salaire journalier, certains "chevaliers de l'industrie fores-

tière" se sont rabattus sur le salaire quantitatif en obligeant les bûcherons à couper chaque jour un minimum de billots que Samson lui-même n'aurait pas accepté.

42 — Q: L'intention du législateur était tout de même bonne?

R: "L'enfer, a-t-on dit, est pavé de bonnes intentions". Au reste, cette loi incomplète, dont l'effet naturel est de rouler le bûcheron, ressemble de façon étrange à tous les autres exploits du libéralisme social.

43 — Q: Que se propose le National dans un avenir rapproché?

R: Reconnaître et surtout protéger l'organisation professionnelle, en faire une société de droit mais parfaitement autonome.

44 — Q: N'est-ce pas là une utopie?

R: Mais pas du tout. Il s'agit tout simplement pour l'Etat d'intégrer dans le Droit public des associations déjà existantes. Ainsi protégées par les pouvoirs publics, l'U.C.C., et les unions ouvrières chrétiennes et nationales seront d'un secours inappréciable au gouvernement dans la solution de la question sociale.

45 — Q: L'organisation professionnelle ne signifie-t-elle pas la mort de nos libertés politiques?

R: Nullement, à moins que liberté veuille dire licence. La protection de la liberté individuelle du citoyen a toujours été considérée comme la plus noble prérogative des gouvernements. La liberté politique d'ailleurs est bien précaire là où la masse des citoyens est esclave des "chevaliers de l'industrie".

46 — Q: Il n'y a donc là aucun danger pour nos institutions parlementaires?

R: Aucun; dans l'ordre nouveau, nos franchises politiques demeureront intactes; plus que cela, elles verront leur prestige s'accroître d'autant parce qu'elles s'harmoniseront mieux avec les besoins du peuple et qu'elles fonctionneront pour l'unique avantage des citoyens dont elles ont le devoir de protéger les droits. Au lieu de laisser tout un peuple tomber dans le servage économique, elles lui donneront avec le pain quotidien, la vraie liberté, procurant ainsi la prospérité générale de la Nation par l'établissement de la paix sociale.

47 — Q: Quelle est en effet la conséquence naturelle du libéralisme social?

R: La guerre sociale en opposant l'une à l'autre les deux grandes classes de la société.

48 — Q: Quelle est la conséquence naturelle du catholicisme social?

R: La paix sociale par la substitution du Droit à la force.

49 — Q: N'y a-t-il pas le gendarme pour empêcher la guerre sociale?

R: Pour un temps, oui, il peut faire "régner l'ordre à Varsovie", mais jamais dans les coeurs. Le droit est encore bien meilleur gendarme que le prétendu droit de la force. La paix, c'est assurément la tranquillité de l'ordre et l'ordre est toujours incompatible avec un régime fondé sur la violence et la haine des classes.

50 — Q: Pourquoi ne pas mettre à la raison les fauteurs de la guerre sociale?

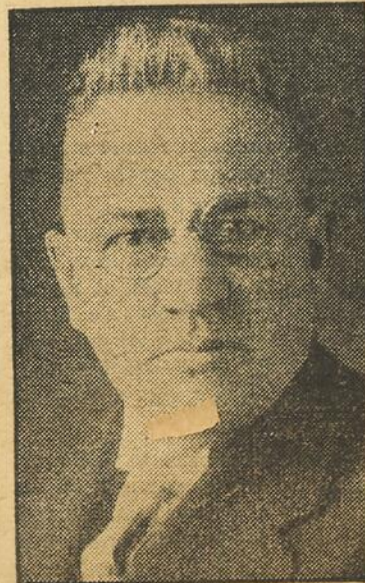
R: C'est ce que fera l'Ordre nouveau en maltraitant les patrons sans-cœur et en abolissant l'Etat libéral dont toute la politique de ne rien faire consiste à assister les bras croisés à l'éternelle lutte du pot de fer contre le pot de terre, à laisser tomber en temps d'élection de la table gouvernementale quelques miettes de pain pour mieux se moquer des encycliques.

51 — Q: Quel doit être pour tout résumer le but de l'organisation professionnelle?

R: 1 - "Soustraire les conditions de travail au jeu de l'offre et de la demande.

2 - Rétablir l'équilibre des forces entre les patrons et les ouvriers. (1)

(1) Chanson. Les droits du travailleur et le corporatisme.



M. W. Tremblay,
porte-étendard
de
l'Union Nationale
dans
Maisonneuve

(1) Quadragesimo Anno.
(2) Idem.

(1) Quadragesimo Anno.



Dr Philippe Hamel,
porte-étendard
de
l'Union Nationale
dans
Québec-Centre

(Blank & Stoller)

ARTICLE III

Le national et la religion
au point de vue économique

52 — Q: L'organisation professionnelle est-elle suffisante pour corriger les vices de notre système économique?

R: Non, il faut de toute nécessité tuer d'abord le libéralisme économique parce qu'il est tout à fait inutile de parler d'organisation sociale avec un système économique de libre concurrence dont l'effet le plus nocif est de broyer l'ouvrier et de faire baisser les salaires.

53 — Q: Le libéralisme économique est-il si condamnable?

R: Oui, parce que, livré tout entier à l'appât du gain, à cette ambition affreuse de dominer, il engendre la guerre économique. Le libéralisme économique, fruit naturel d'une concurrence qui ne connaît pas de limites, conduit à l'omnipotence des barons de l'industrie et c'est elle qui a créé dans le monde l'immense armée de 30,000,000 de chômeurs.

54 — Q: Le Social et l'Economique sont donc bien solidaires?

R: Absolument. C'est un malheur de parler de juste salaire quand l'usine fait faillite; à fortiori de réclamer la (1) commission mixte et le contrat collectif lorsque le patron va déposer son bilan; les droits du travailleur n'existant plus quand le chômage devient une institution sociale. Aussi condamner le libéralisme social et professer le libéralisme économique est de la dernière inconscience.

55 — Q: Quelles sont les causes de cette guerre anti-sociale?

R: Ajoutez à "la surproduction, l'inflation du crédit, le machinisme vertigineux et vous aurez la clef de tout le problème (I)".

56 — Q: Pouvez-vous faire le tableau de cette guerre?

R: La guerre s'installe d'abord au sein de la profession. On se bat à coups de publicité, de baisse de prix, de remises plus au moins clandestines, de commissions plus ou moins malhonnêtes. Si le stock s'accumule, on liquide à tout prix, fut-ce au prix de l'honneur et de la vie des concurrents qui "n'ont qu'à se débrouiller".

"La guerre s'étend bientôt au domaine interprofessionnel. Le rail, la route, le fleuve engagent des luttes homériques; on ne songe jamais à partager le marché, on s'arrache la clientèle. La betterave—alcool industriel — en veut à mort au pétrole; la mazout maudit le charbon; la soie artificielle dévaste le marché de la soie naturelle, le riz indo-chinois supprime le blé de la métropole, les importateurs vouent aux gémonies les producteurs nationaux, etc..." Les "chain stores" en plus de supplanter l'épicier du coin, importent de l'étranger des produits qui font concurrence aux nôtres.

"Puis du plan intercorporatif, la guerre économique s'étend au plan international. Chaque nation prétend vendre à l'étranger mais ne rien lui acheter. Sur le marché international, on pratique tantôt la dévaluation monétaire, tantôt le "dumping" du "sweathed labour", tantôt le "dumping" plus artificieux des primes à l'exportation" (Chanson. Les droits du travailleur et le corporatisme, p. 59-60).

57 — Q: Qu'a fait le pouvoir politique pour enrayer ce mal?

R: L'Etat libéral a tout simplement capitulé devant les puissances d'argent; il a fait pis encore, il l'a encouragé et nous avons vu des politiciens se faire les complices actifs des dictateurs économiques. "A tout cela, dit Pie XI dans Quadragesimo anno, viennent s'ajouter les graves dommages qui résultent d'une fâcheuse confusion entre les fonctions et devoirs d'ordre politique et ceux d'ordre économique, telle, pour n'en citer qu'un d'une extrême importance, la déchéance du pouvoir; lui qui devrait gouverner de haut,

(1) Chanson "Les droits du travailleur et le corporatisme."

comme souverain et suprême arbitre, en toute impartialité et dans le seul intérêt du bien commun et de la justice, il est tombé au rang d'esclave et devenu le docile instrument de toutes les passions et de toutes les ambitions de l'intérêt".

58 — Q: Que doivent se proposer le National et la Religion à l'égard de la dictature économique?

R: Casser les reins au plus tôt à son pouvoir tyrannique en opposant à l'économie libérale, l'économie organisée.

59 — Q: Cette dictature financière est donc bien malfaisante?

R: Elle n'a ni cœur ni âme; c'est une force quasi-irrésistible qui renverse tout où elle s'impose. Dans ses griffes hideuses, elle fait des gouvernements d'aimables marionnettes dansant à sa fantaisie; des petites industries, elle fait des fétus de paille qu'elle lance aux quatre coins du ciel; de l'ouvrier, un pauvre malheureux qu'elle jette sur le pavé.

60 — Q: Mais n'est-ce pas se buter à un mur que de s'attaquer à pareille puissance?

R: Non, ce mur est franchissable, par une saine législation, il nous faut lutter, autrement, nous sommes perdus. Ce Moloch doré nous jettera dans la gueule du Minotaure soviétique.

61 — Q: Voyons ce qu'en pense Pie XI de cette dictature économique.

R: "Ce qui, à notre époque, frappe tout d'abord le regard, ce n'est pas seulement la concentration des richesses, mais encore l'accumulation d'un pouvoir économique quasi-discretionnaire, aux mains d'un petit nombre d'hommes qui d'ordinaire ne sont pas les propriétaires, mais les simples dépositaires et gérants du capital qu'ils administrent à leur gré. Ce pouvoir est surtout considérable chez ceux qui, détenteurs et maîtres absolus de l'argent, gouvernent le crédit et le dispensent selon leur bon plaisir. Par là, ils distribuent



S.H.M. Grégoire
porte-étendard
de
l'Union Nationale
dans
Montmagny

en quelque sorte le sang à l'organisme économique dont ils tiennent la vie entre leurs mains, si bien que sans leur consentement nul ne peut plus respirer".

62 — Q: Quel est le rôle de l'économie organisée?

R: 10. "Organiser rationnellement la production;

20. Imposer quand il le faut le contingentement et le juste prix corporatif".

30. Empêcher le mouillage des stocks et protéger l'épargne populaire;

40. Substituer à la dictature occulte, un économique officiel;

50. Restaurer entre les producteurs le sens de la communauté professionnelle et de la corporation économique;

63 — Q: Un état n'est-il pas chrétien quand les citoyens sont bons?

R: Pas nécessairement. "Un état est chrétien quand les législations religieuses—mariage, école, ordres religieux, biens d'Eglise—correspondent aux exigences de la politique chrétienne. Analogiquement, l'Etat chrétien est celui dont le droit public s'accorde aux requêtes du droit social et du droit économique impliquées par la morale chrétienne" (Chanson. Les droits du travailleur et le corporatisme, p. 67-68).

64 — Q: Que devrait faire le National pour réaliser l'Etat chrétien?

R: "Replacer la vie économique sous la loi d'un principe directeur"; gouverner les puissances économiques; créer un "ordre" juridique "informant" toute la vie économique et protégé par les "Pouvoirs Publics". Alors, mais alors seulement, on pourrait procéder à l'organisation professionnelle des ouvriers et des cultivateurs avec succès.

ARTICLE IV

Le national et la religion
au point de vue politique

65 — Q: Comment doivent se comporter le National et la Religion au point de vue politique?

R: Agir de concert, se prêter un mutuel concours chacun dans sa sphère respective pour procurer le bien commun.

66 — Q: Quelle doit être l'attitude du National à l'égard de la Religion?

R: Il doit la respecter et la défendre; s'efforcer de lui faire octroyer la plus grande liberté possible pour la mettre ainsi le plus en mesure d'accomplir son œuvre divine.

67 — Q: Quels services la Religion rend-elle au National?

R: Elle le seconde chaleureusement dans toutes ses nobles initiatives car elle connaît trop bien l'influence bienfaisante du bien-être temporel sur la vie spirituelle du peuple. Elle l'aide aussi puissamment en l'éclairant du flambeau de la morale chrétienne.

68 — Q: Le National et la Religion ont-ils des devoirs vis-à-vis de l'Etat?

R: Oui, celui de lui rappeler avec fermeté ses obligations les plus sacrées.

69 — Q: Quels sont alors les devoirs de l'Etat?

R: 1 - Protéger les droits: ceux de Dieu d'abord, puis ceux de l'Eglise, des parents, des citoyens.
2 - Aider les intérêts.

70 — Q: Les droits de Dieu sont-ils toujours fidèlement respectés dans notre catholique province de Québec?

R: Il s'en faut de beaucoup: le blasphème et le parjure restent souvent impunis; l'enseignement des Sans-Dieu jouit d'une tolérance licencieuse; l'observance de la loi du dimanche pour être améliorée quelque peu est loin encore d'être satisfaisante.

71 — Q: Et les droits de l'Eglise?

R: Notre code civil, pour ne pas être assez explicite, déborde en fait trop souvent son domaine pour empiéter sur celui de la religion, particulièrement en ce qui concerne le mariage.

72 — Q: Enumérez-en les conséquences fâcheuses?

R: 1 - La reconnaissance des "mariages mixtes" dans nos provinces, en vertu de laquelle l'Eglise son pouvoir juridique particulièrement en ce qui concerne les empêchements prohibants.

2 - L'assimilation du mariage à un contrat purement civil en privant de toute valeur juridique et obligatoire les formalités relatives à la célébration du mariage catholique.

3 - Le pénible dilemme où se trouvent les juges catholiques de reconnaître des mariages que leur conscience réprouve formellement.

73 — Q: Quels remèdes proposez-vous?

R: Si la réforme de la constitution revient sur le tapis à la prochaine session, les députés catholiques au parlement fédéral devraient demander avec au moins autant d'ardeur qu'ils en ont mise pour revendiquer au profit des provinces la taxation indirecte; de remettre à la législature de Québec ses attributions sur le mariage, tout comme on l'a fait en 1867 pour les lois relatives à l'éducation. Quant à la question de formalités pour la célébration du mariage qui souffre le plus de cas d'infraction aux lois disciplinaires de l'Eglise, la législature possède déjà la compétence de légiférer là-dessus. Aussi nos députés provinciaux devraient se servir au plus tôt de leurs droits pour accomplir ce devoir urgent et sacré.

74 — Q: Quel autre danger menace les droits de l'Eglise?

R: Il y a dans notre législation quelques lois plutôt dangereuses qui, appliquées par des hommes



M. Oscar Drouin,
porte-étendard
de
l'Union Nationale
dans
Québec-Est

(Blank & Stoller)



(Photo Dumas)

M. F.-J. Leduc
porte-étendard
de
l'Union Nationale
dans
Laval

malintentionnés, pourront bien devenir un jour les pires armes de persécution religieuse.

75 — Q: En matière éducative a-t-on le souci du droit des parents?

R: La tendance est à l'étatisation; ainsi, à Montréal, on a aboli les commissions scolaires paroissiales pour les remplacer par un unique corps ou le gouvernement est roi et maître.

★ 76 — Q: La liberté est au moins intacte?

R: Elle aussi a subi de rudes assauts; l'abolition des brevets de prérogative l'a fortement entamée. Nos élections se font comme au Mexique. On sont les droits civils quand la police provinciale protège les gangsters et arrête les honnêtes gens; quand les "télégraphes" annulent le vote des vrais électeurs; quand des fripouilles peuvent inscrire avec la plus entière impunité 20,000 noms fictifs sur les listes électorales; quand on fait voter la loi du bulletin sans talon sous prétexte d'économie; quand par une mesure indigne du nom de loi, le coup de force Dillon, on déclare immaculés dans leur élection des députés qui reçoivent en leur faveur plus de bulletins qu'il y a d'électeurs inscrits. N'a-t-on pas vu un député, après

avoir siégé toute une session, confesser jugement qu'il avait été élu par fraude?

77 — Q: Le National et la Religion ont donc une oeuvre considérable à accomplir pour restaurer l'ordre public?

R: Une oeuvre de géants, une oeuvre de plusieurs années qui sera le salut de notre peuple.

78 — Q: Mais l'Eglise a-t-elle le droit de s'occuper de politique?

R: Non seulement le droit, mais aussi le devoir. Ce droit cependant est indirect, bien que réel puisqu'il vient de Dieu.

79 — Q: Voulez-vous le définir?

R: C'est la puissance que Jésus-Christ a donnée à son Eglise de procurer le salut des âmes et d'intervenir pour cela dans toutes les affaires, même d'ordre temporel.

80 — Q: Quand Jésus-Christ a-t-il donné ce pouvoir à son Eglise?

R: Lorsqu'il a dit à Pierre: "Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans les cieux et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans les cieux". Où Jésus-Christ ne fait aucune restriction, il n'est pas permis à aucune puissance d'en faire.

CHAPITRE II

L'Action Nationale et ses domaines

81 — Q: En quoi consiste L'Action Nationale?

R: L'Action Nationale consiste à poser des actes en vue de conserver et de développer notre âme canadienne-française en tenant sans cesse devant nous le flambeau de nos destinées providentielles.

82 — Q: Quels sont les deux éléments qui constituent notre âme canadienne?

R: Les deux éléments qui constituent notre âme canadienne sont la foi catholique et la culture française.

83 — Q: L'Action Nationale est-elle un devoir?

R: Oui, car "elle fait une obligation grave à quiconque détient des biens culturels de les communiquer à ses semblables." (Père L. Brun, S.J.). Quand ces biens s'annulent le devoir devient impérieux.

84 — Q: Sur quel précepte repose ce devoir?

R: Ce devoir repose d'abord sur le quatrième commandement de Dieu qui nous ordonne d'aimer nos pères et mères afin de vivre longuement.

Il repose aussi sur l'Evangile: toute sa vie Notre-Seigneur a travaillé pour le salut de son peuple par ses prédications, ses prières et ses miracles. A son entrée triomphale à Jérusalem il s'arrêta pour pleurer sur sa patrie.

85 — Q: Avons-nous des raisons spéciales de faire de l'Action Nationale?

R: Nous avons deux grandes raisons de faire de l'Action Nationale:

10. Le devoir de remplir la mission spirituelle que nous avons reçue dès nos origines.

20. Le besoin de nous protéger contre le matérialisme qui nous entoure et qui menace d'étouffer notre vie nationale.

86 — Q: Où l'Action Nationale trouve-t-elle surtout à s'exercer?

R: Elle doit s'exercer dans tous les domaines: dans la famille, dans la société, dans la politique, dans l'éducation.

ARTICLE I

L'Action Nationale au foyer

87 — Q: La famille a-t-elle un rôle à jouer dans l'Action Nationale?

R: Oui, la famille doit jouer un rôle de tout premier plan, celui de perpétuer la race avec ses solides vertus chrétiennes et ses riches qualités françaises.

88 — Q: Comment la famille a-t-elle rempli ce rôle dans le passé?

R: Elle a rempli ce rôle en faisant preuve d'un courage héroïque en face du devoir et du sacrifice. Par sa forte natalité elle a réalisé ce que Maurice Barrès a pu appeler "le miracle canadien".

89 — Q: La famille canadienne a-t-elle gardé sa fécondité primitive?

R: Malheureusement non; avec la baisse de la foi et la désertion du sol, le taux de la natalité a diminué d'une façon effarante. De 62 par mille qu'il était au lendemain de la conquête, il est tombé aujourd'hui à 27.

90 — Q: Quel serait aujourd'hui le nombre des Canadiens-Français si le taux de la natalité de 1760 s'était maintenu?

R: La population canadienne-française serait aujourd'hui d'au moins 15,000,000; soit 5,000,000 de plus que la population totale du Canada.

91 — Q: Quel est le moyen le plus efficace pour corriger cet état de choses?

R: C'est de revenir à l'esprit chrétien pour pouvoir faire accepter à la famille d'aujourd'hui les



M. C. Rochefort,
porte-étendard
de
l'Union Nationale
dans
Sainte-Marie

sacrifices qu'elle faisait si généreusement dans le passé.

92 — Q: Connaissez-vous d'autres moyens?

R: 10. Le retour à la terre, car les statistiques démontrent clairement qu'à la ville le taux de natalité est beaucoup moindre qu'à la campagne et que nombre de familles s'éteignent avant la sixième génération.

20. La construction de logements sains pour que la famille de l'ouvrier puisse vivre dans des conditions d'élémentaire hygiène.

30. Les allocations familiales qui "consistent en principe à ajouter à la rémunération du travail, c'est-à-dire au salaire, une prestation proportionnée aux charges de famille du travailleur. Cette prestation a pour élément fondamental une allocation en espèces payée pour chacun des enfants jusqu'à ce que ceux-ci aient atteint l'âge auquel ils sont présumés pouvoir subvenir ou contribuer personnellement à leur entretien.

93 — Q: La famille ne doit-elle donner que des sujets nombreux à la patrie?

R: Non; elle doit surtout viser à donner à la patrie des citoyens pleins de vigueur et de santé et à former des âmes fortes et de haute valeur morale. "Notre race vaincra encore plus par sa qualité que par la quantité," comme le disait notre héroïque Armand Lavergne.

94 — Q: Comment l'Action Nationale doit-elle s'exercer au foyer?

R: En barrant dehors en premier lieu la maïaise anglomanie sous toutes ses formes et en y établissant une atmosphère intensément canadienne.

95 — Q: Y aurait-il vraiment des foyers canadiens-français où l'anglais serait la langue officielle?

R: Oui et beaucoup trop: certains des nôtres ont assez peu de fierté nationale pour se croire inférieurs quand ils parlent français. Ce snobisme stupide les avilit à tel point que même aux yeux de l'étranger ils deviennent tout à fait méprisables.

96 — Q: Qu'appellez-vous un foyer franchement canadien?

R: C'est celui où l'on a conservé les plus belles traditions de notre peuple comme la bénédiction du jour de l'an; où l'on voit accrochés à la muraille avec le crucifix et les images saintes, les portraits des ancêtres et des héros de notre histoire; où l'on entend les parents et les enfants parler la langue savoureuse du terroir si pleine de bon sens et de si exquise bonhomie.

97 — Q: Pouvez-vous énumérer quelques-unes de nos traditions?

R: Traditions religieuses: 10. La bénédiction du jour de l'an; la prière en famille; les étrennes du jour de l'an par le petit Jésus (abolition du Santa Claus américain); la quête de l'Enfant Jésus; la guignolée.

20. Traditions nationales: Les feux de la Saint-Jean; la Sainte-Catherine; la criée; nos vieilles danses; le port de la ceinture fléchée.

30. Traditions familiales: Nos soirées de famille; la corvée; la visite à la cabane à sucre; les épiluchettes de blé d'Inde; le brayage du lin.

98 — Q: Quel est l'aspect de la maison vraiment canadienne?

R: Elle n'est pas une banale boîte carrée trop commune dans nos villes comme dans nos campagnes; elle a du style, un comble français, des lucarnes, etc.

99 — Q: Donnez quelques caractéristiques de l'intérieur canadien.

R: Le vrai foyer canadien proscribit sévèrement les cupidons stupides, les images exotiques ou immodestes, les décorations anglaises ou américaines. Nous y voyons des meubles canadiens, faits de bois canadiens par les ouvriers de chez-nous.

100 — Q: Doit-on pour cela rétrograder au poêle à deux ponts?

R: Non; nous pouvons avoir une évolution canadienne comme nous avons eu une évolution française ou anglaise. Nous devons avoir de l'originalité et une note bien personnelle dans l'ameublement. Bannissons les meubles en série, les décorations manufacturées, et pour les remplacer, développons dans notre province la petite industrie du meuble telle que préconisée par Jean-Marie Gauvreau. L'industrie



M. J.-G. Bélanger,
porte-étendard
de
l'Union Nationale
dans
Dorion



M. M. B. Fisher,
porte-étendard
de
l'Union Nationale
dans
Runtindon

du tissage sembler prendre un essor merveilleux depuis deux ans. Payons-nous le luxe d'avoir des draperies et tapis tissés au métier et nous n'aurons rien à envier aux intérieurs anglais ou américains.

101 Q: A qui incombe de restituer au foyer cette physionomie nationale ?

R: Ce devoir incombe à la mère surtout, parce que:

1o étant l'éducatrice-née de ses enfants, elle doit rester au foyer au milieu d'eux pour leur inculquer l'amour de leur pays et leur inspirer de nobles élans de fierté nationale;

2o étant la maîtresse du foyer, elle saura l'embellir, le rendre plus attrayant et elle réussira à garder chez elle ses enfants si elle sait s'entourer de cette atmosphère si savoureuse que l'on trouve dans tout foyer franchement canadien.

102 — Q: Où la femme canadienne doit-elle s'inspirer pour se façonner une âme vraiment nationale ?

R: Elle doit s'inspirer de l'histoire du passé; prendre l'exemple sur ses nobles aïeules, se pénétrer comme elles du sens patriotique; se convaincre de plus en plus du grand rôle qu'elle peut jouer dans notre vie nationale. Ainsi elle sera mieux préparée à faire aimer le sol natal à ses enfants, leur inculquer ce sain régionalisme qui attache par une indéfectible emprise à la petite patrie.

103 — Q: Que pensez-vous de l'histoire comme moyen de développer chez l'enfant l'amour de son pays ?

R: Mille fois heureux l'enfant qui a une mère capable de lui raconter de façon vivante les plus beaux traits de notre histoire, comme le martyr des Saints Canadiens, l'exploit de Dollard des Ormeaux et de ses seize compagnons; les héroïques chevauchées des Joliette, des Marquette, des LaSalle et des La Vérendrye; le saint dévouement des Laval, des Briand et des Plessis dans la conservation de l'Eglise Canadienne; les luttes homériques des Papineau, des Lafontaine et des Mercier dans la conquête de nos libertés.

ARTICLE II

L'Action Nationale dans la société

104 — Q: L'Action Nationale a-t-elle un rôle à jouer dans la société ?

R: Oui, et un rôle de tout premier plan, celui de conserver notre caractère ethnique et de nous protéger contre cette vague matérialiste qui menace de nous engloutir. Au surplus l'Action Nationale n'est pas pour nous un jeu de dilettante puisqu'il s'agit de sauver la civilisation française qui est l'expression de notre âme et de notre génie.

105 — Q: Les Canadiens-Français sont-ils ardents à réclamer une large place au soleil pour cette civilisation si noble et si humaine ?

R: Pas toujours; il y a beaucoup trop d'apathie chez eux. C'est ce qui explique les lâchetés et les reculades de leurs chefs sur des questions d'extrême importance. On tolère ainsi bien des choses que nos pères n'eussent jamais endurées, qu'un peuple fier en tout cas ne souffrirait jamais.

106 — Q: Que doit faire un Canadien-français tous les jours de sa vie ?

R: Agir en vrai et féal chevalier de sa Majesté la langue française, ne jamais souffrir la moindre irrévérence à son égard et par-dessus tout donner le bon exemple; exiger avec fermeté du français partout; fréquenter les établissements qui n'ont pas peur d'afficher une physionomie française, convaincu que cet acte de fierté nationale ne sera pas perdu.

107 — Q: Quel devrait être le but de tous nos efforts individuels ?

R: Créer un sens national agissant, toujours éveillé et prêt à combattre.

108 — Q: Avez-vous quelques moyens à suggérer ?

R: Il y en a plusieurs, mais je mets au premier plan le journal franchement national. Pour en imprégner le peuple, il n'y a pas de moyen plus efficace; pour lancer un mot d'ordre, il n'y a pas de catapulte plus puissante; pour sonner la charge au moment de l'attaque, il n'y a pas de clairon plus entraînant; pour dépister le transfuge, il n'y a pas de sentinelle plus vigilante.

109 — Q: La célébration de notre fête nationale n'en serait-elle pas un autre ?

R: C'est une vérité de La Palice. Regardez Hitler et Mussolini; pour galvaniser leur peuple autour de l'idée fasciste, ils organisent de formidables démonstrations à Nuremberg et à Rome. Si nous voulons vraiment créer chez nous une "mystique nationale", il faut célébrer la Saint-Jean-Baptiste, non seulement à Québec et à Montréal, mais d'un bout à l'autre de la province.

110 — Q: N'avez-vous pas peur que cette célébration, comme dans le passé, soit de nature à encourager le verbalisme et l'éloquence creuse ?

R: Il ne devrait pas y avoir de danger. Les leçons du passé, la considération de notre situation, les directives pour l'avenir peuvent fournir à nos orateurs les thèmes éloquentes propres à réveiller notre fierté nationale.

111 — Q: Qu'est-ce que chaque Canadien doit faire pour assurer le succès de cette fête ?

R: Seconder de toute façon la Société St Jean-Baptiste pour organiser chaque année une démonstration éclatante en l'honneur de notre patron, mais surtout travailler avec acharnement à prolonger pendant les 364 jours qui suivent les fortes leçons qui s'en dégagent.

112 — Q: A quoi tend, en résumé, L'Action Nationale dans la société ?

R: Elle doit tendre à ancrer dans notre



M. C.-A. Smart,
porte-étendard
de
l'Union Nationale
dans
Westmount

peuple la foi en la survivance et à développer chez nous une mystique nationale basée sur la foi catholique et nos affinités françaises. Elle doit nous rappeler aussi que la foi sans les œuvres est aussi néfaste dans le domaine national que dans le domaine religieux.

ARTICLE III

L'Action Nationale dans la politique

113 — Q: L'Action Nationale doit-elle s'exercer dans le domaine politique ?

R: Oui, mais avant de répondre il faudrait distinguer deux sortes de politique: la politique de ceux qui veulent capter les passions du peuple pour un avantage personnel; en second lieu, celle qui se confond avec la science et l'art de réaliser le bien commun par des lois et des institutions conformes aux principes chrétiens et au caractère national d'un peuple, et cela sans aucune visée d'intérêt personnel.

114 — Q: Quelle attitude alors devons-nous prendre à l'égard de l'une et de l'autre ?

R: Autant nous devons mépriser la première, la politique des opportunistes et des lâcheurs, autant nous devons travailler avec acharnement à faire triompher l'autre, celle qui respecte toujours la primauté de l'intérêt commun sur l'intérêt individuel, la politique des vrais patriotes, celle-là.

115 — Q: La politique d'ailleurs ne nous a-t-elle fait que du mal ?

R: L'affirmer serait pure calomnie et ce serait méconnaître avec la plus grande injustice le mérite de nos géants politiques qui dans les parlements nous ont conquis d'arrache-pied la plénitude de nos libertés religieuses et nationales ainsi que nos franchises politiques.

116 — Q: Voulez-vous illustrer cela par des exemples ?

R: A 31 ans, Papineau devient le champion de son peuple; en 1822, il fait rater la première tentative de l'Union des Deux-Canadas; il tonne avec

une véhémence extrême contre les denis de justice du gouvernement britannique, pose résolument la question nationale à l'attention publique et s'il n'a pas eu le bonheur de voir triompher immédiatement sa politique, il aura eu tout de même la gloire d'avoir résolulement campé la question nationale sur la scène et d'avoir préparé les victoires de ses successeurs.

117 — Q: Comment Fréchette a-t-il résumé l'œuvre de Papineau ?

R: "Il fut toute une époque et longtemps notre race."

"N'eut que sa voix pour glaive et son corps pour cuirasse."

118 — Q: Comment appréciez-vous la politique de Lafontaine ?

R: Elle fut très féconde et s'inspira toujours de l'intérêt national. Il accepte l'Union, il est vrai, mais il lui trouve tout de suite un correctif par la conquête du gouvernement responsable.

Grâce à ses efforts, la clause de l'Acta d'Union qui avait proscrit notre langue de la chambre fut rappelée par le parlement impérial.

Cartier suivit son exemple lorsqu'il fit triompher l'idée confédérative qui nous affranchissait de la tutelle de l'Angleterre.

119 — Q: N'avons-nous pas reculé depuis ?

R: Malheureusement oui. Dans presque toutes les provinces, on a rasé l'école catholique et française; l'impérialisme nous a quasiment ruinés; dans notre propre province nous sommes devenus les esclaves d'une oligarchie financière absolument étrangère à notre tempérament et à nos aspirations nationales.

120 — Q: Condamnez-vous alors sans pitié les partis politiques ?

R: Non, car il faudrait condamner la démocratie dont ils sont un rouage essentiel. Ce qu'il faut condamner c'est l'esprit de parti qui met le drapeau de couleur rouge ou bleue au-dessus de l'idéal national.

121 — Q: Que demandez-vous aux hommes politiques ?

R: De servir la patrie et ne pas se faire servir par elle.

122 — Q: Que pensez-vous de la politique des Aquibonistes ?

R: Je la condamne autant sinon plus que celle des aplaventristes parce que la faiblesse des uns fait la force des autres.

123 — Q: Conseillez-vous aux jeunes l'Action Politique ?

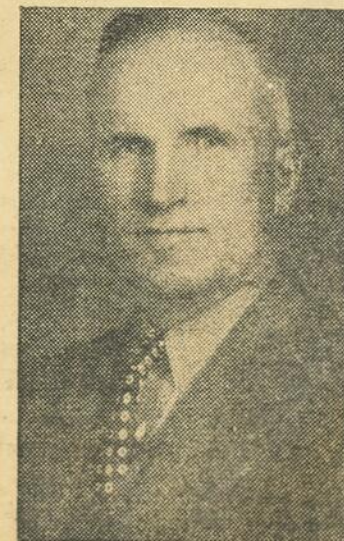
R: Avec un jeune penseur de chez nous je leur crie: "Soyez plus que des citoyens. Et si vous voulez être des apôtres, des chefs, faites de l'action politique mais de la bonne, entendons-nous, de la nationale toujours ?"

124 — Q: L'action politique serait-elle si importante ?

R: D'un ton péremptoire le même patriote nous répond: "Le salut de notre vie nationale repose de plus en plus sur une action politique vigoureuse et saine. Voulez-vous assurer la survivance nationale du peuple canadien-français ? Choisissez donc la voie la plus sûre pour y remplir les fonctions les plus efficaces à l'action collective: organiser la jeunesse en groupes nationaux. Bien disciplinée, cette juvénile infanterie pourrait tracer un sillon bien profond dans l'histoire de notre peuple; invincible, elle ferait reculer sur toute la ligne les "mange-canayens".

125 — Q: Pour faire de l'action politique, est-il nécessaire d'ailleurs de s'attacher immédiatement à un parti politique ?

R: Mais non! L'action politique entendue au sens patriotique du mot, "c'est une fin à poursuivre: celle du bien-être de notre collectivité nationale". Les partis ne sont que des moyens pour atteindre cette fin. Au reste les trois hommes qui ont exercé chez nous l'action la plus féconde en prenaient assez large avec les groupements politiques. LaFontaine, Mackenzie et Bourassa.



M. P. A. Sherman,
porte-étendard
de
l'Union Nationale
dans
Compton



M. R. Beaudry
porte-étendard
de
l'Union Nationale
dans
Stanstead

126 — Q: Que doit faire la jeunesse pour se préparer à faire action politique durable ?

R: 1o. Etudier nos différents problèmes à la lumière de l'histoire nationale et de la saine philosophie catholique;

2o. Faire une étude approfondie de la constitution de notre pays et de la situation économique de notre race;

3o. Ne jamais laisser passer une occasion de donner son opinion sur toute question de quelque importance;

4o. Revendiquer sans provocation, mais avec ténacité les droits de notre langue.

ARTICLE IV

L'Action Nationale dans l'éducation

127 — Q: Que dit notre Cardinal au sujet de l'éducation nationale ?

R: Tout en se défendant de toute exagération, il n'en dit pas moins: "Confessons que cette éducation a été chez nous bien faible et bien imprévue. Comment en eût-il été autrement si le sens national, hormis notre verbalisme, est si peu éveillé".

128 — Q: Que préconise-t-il pour le rendre plus vibrant ?

R: 1o. D'abord l'enseignement de l'histoire, "une histoire synthétique, substantielle, vivante qui campe les hommes dans leur milieu plus encore qu'elle ne dresse des tableaux synoptiques ou n'enfile des dates".

2o. Exploiter "comme une idée-force, auprès de l'enfance et de la jeunesse, que nous sommes dans un pays qui nous appartient et où nous avons un autre rôle à remplir que celui d'ilotes, de bûcherons et de porteurs d'eau", car le nihilisme politique pas plus que l'esprit de parti ne feront des sauveurs de la nation, ni du Canada.

3o. Former un état d'esprit qui excite en nous l'épanouissement des qualités françaises et nous habitue à exiger une solution qui tienne de nous comme tels dans les problèmes économiques, sociaux, artistiques et autres".

129 — Q: Faudrait-il pour cela sortir de la Confédération ?

R: "Quoi qu'il en soit, c'est la seule manière de travailler à la maintenir. Autrement une jeunesse naîtra qui en fera éclater les cadres".

130 — Q: Quelle qualité dominante souhaitez-vous à notre patriotisme ?

R: Celle d'être plus réel, plus effectif, de s'extérioriser moins par les "gros mots" que par une

"action directe, tenace, irréductible". Au lieu de se plaindre de nos antagonistes, "tenter de faire comme eux", conquérir à force de vouloir "et prendre notre place comme des hommes, non point seulement dans la province de Québec dont nous sommes, mais dans le Canada au total dont nous sommes aussi, quel que puisse être l'avenir".

131 — Q: Se prononce-t-il en faveur de l'esprit laurentien ?

R: Non, il croit avec raison que "nous abandonnons sans nous en douter les nôtres au-delà de nos frontières provinciales, nous les laissons se débattre dans la mêlée qui les étouffe et qui les noie" et que "nous contribuons à accentuer la théorie d'un "French Quebec" servant à parquer les fils de la Nouvelle-France et à faire de notre province une réserve close à l'usage de la langue française.

132 — Q: Son opinion là-dessus ne rejoint-elle pas celle de Mgr Langevin ?

R: Parfaitement: au Congrès général de la langue française à Québec en 1912, le glorieux blessé de l'Ouest Canadien déclarait dans un langage à la Frontenac: "Nous ne reconnaissons à personne le droit d'arrêter les Canadiens-Français à la frontière de Québec et de leur dire: "Hors de là, vous n'êtes plus chez vous!" Nous sommes chez nous, au Canada, partout où le drapeau britannique porte ans ses plis glorieux nos droits sacrés avec la trace de notre sang".

133 — Q: Quelle attitude de sincère loyauté et de sublime fierté dictait-il à ses compatriotes ?

R: "Debout, libres et fiers, auprès de l'étendard qui flotte triomphalement sur tous les océans, nous lui jurons avec joie, foi et fidélité, mais nous lui demandons en retour de protéger toujours nos libertés et nous clamons à tous les échos du pays la vieille devise normande: "Dieu et mon droit".



M. Patrice Tardif,
porte-étendard
de
l'Union Nationale
dans
Frontenac

134 — Q: L'intrépide lutteur n'avait-il pas un mot de défi à l'adresse des petits "Guillaume le conquérant" ?

R: Oui, à tous les potentats au petit pied qui s'acharment sans succès à nous ravir nos droits les plus sacrés, il lançait ce fier ultimatum: "La persécution décourage les races sans vigueur et les hommes sans conviction, comme la tempête abat les arbres sans racines, mais elle provoque et ravive le courage des coeurs vaillants. A ceux qui veulent nous arracher ce qui nous appartient, nous devons répondre avec une fierté toute française et une détermination toute britannique: "Ce que nous avons, nous le gardons" ! C'est la fière réplique du vieux gouverneur Frontenac à l'envoyé anglais lui demandant de rendre ses canons: "Viens les prendre."

135 — Q: Pour être bon patriote, est-il besoin de haïr les autres races ?

R: Non, jamais, au grand jamais... et cela pour deux raisons :



M. Delpha Sauvé,
porte-étendard
de
l'Union Nationale
dans
Beauharnois

1o. La première fondée sur la justice nous rappelle que "le mal est en nous" et que la plupart de nos défaites proviennent bien plus de nos lâchetés que de l'hostilité des Anglais.

2o. La seconde fondée sur la charité chrétienne nous interdit de concevoir des pensées de haine pour nos ennemis, mais elle nous fait plutôt voir dans ces luttes incessantes à livrer, une attention délicate de la Providence. David ne maudit pas Goliath, mais il dit: "Il n'y a que Dieu qui a pu le susciter contre nous à cause de nos péchés, il n'y a que lui qui peut le terrasser".

136 — Q: Notre patriotisme doit-il être franchement chrétien ?

R: Assurément: plus il le sera, plus il deviendra puissant; plus il se montrera discipliné, soumis à l'autorité religieuse, plus le Bon Dieu le bénira.

137 — Q: Que pensez-vous de ceux qui cherchent à amoindrir la foi de nos populations à l'égard de notre clergé ?

R: Ils n'ont pas le droit de se dire patriotes, car dans la hiérarchie des devoirs tout se tient et personne ne peut affirmer qu'il aime et sert son pays s'il n'aime et ne sert d'abord son Dieu.

138 — Q: Quelle niaise accusation tous ces beaux esprits portent-ils d'ordinaire contre notre clergé ?

R: Celle d'être arriéré, de ne pas être de son temps, de se mêler de choses qui ne le regardent pas. Ces bons messieurs, comme on le voit, n'ont pas plus de logique que de coeur. Disons tout simplement que c'est ici la lutte éternelle des ténèbres contre la lumière.

139 — Q: Cette accusation de défaitisme national contre le clergé n'est donc pas fondée ?

R: Absolument pas puisque c'est tout le contraire qui est vrai. Sans doute, le premier devoir de nos prêtres est de travailler au salut de nos âmes, mais ils ne nous ont jamais demandé pour cela notre abdication nationale. Bien au contraire, il est devenu banal de dire que c'est le clergé qui nous a sauvés après 1760, non seulement par son rôle spirituel, mais encore par la part active qu'il a prise au développement agricole et éducationnel de notre peuple. Ce rôle de sauveur, le clergé canadien-français l'a encore tout récemment tenu à l'égard de nos compatriotes de la province d'Ontario durant la lutte scolaire pour l'abolition du Règlement 17.

140 — Q: Quel est encore le meilleur moyen de travailler au salut de sa patrie ?

R: Prier pour elle. Au Parlement britannique, au plus fort des débats alors que se jouaient les destinées de son peuple, O'Connell, tranquille à son siège de député, récitait pieusement son chapelet.

CHAPITRE III

Les obstacles à l'Action Nationale

ARTICLE I

Les obstacles à l'Action Nationale

141 — Q: Croyez-vous que le Canada est appelé à un grand avenir ?

R: Oui: avec la riche civilisation issue de deux grandes races, avec ses richesses naturelles, l'étendue immense de son territoire et le courage infatigable de ses enfants, il peut devenir une des nations les plus fortes de l'univers.

142 — Q: Quel est le plus grand obstacle à l'obtention de ce but ?

R: L'Impérialisme qui recherche à tenir notre pays sous l'éternelle tutelle de l'Angleterre.

143 — Q: Qu'est-ce que l'Impérialisme ?

R: C'est une théorie politique qui tend à unir par les liens politiques, commerciaux et militai-



M. Bona Dassault,
porte-étendard
de
l'Union Nationale
dans
Porineul



M. F.-A. Ponthot,
porte-étendard
de
dans
Missisquoi



M. Tancrede Labbe
porte-étendard
de
l'Union Nationale
dans
Mégantic

res les plus forts, les diverses possessions britanniques.

144 — Q: Combien y a-t-il de sortes d'Impérialisme?

- R: 1. L'Impérialisme politique (Fédération impériale).
2. L'Impérialisme commercial (commerce interimpérial).
3. L'Impérialisme militaire (la conscription).

145 — Q: Quel est le plus odieux des trois?

R: L'Impérialisme militaire, qui se traduit le plus souvent par la force brutale; issu d'un faux concept du libéralisme, la concurrence illimitée, à savoir le droit du plus fort à manger le plus faible. Il n'a pas d'autre but que d'accroître la puissance des nations impériales en privant les autres peuples de leur légitime liberté.

146 — Q: Quel est le plus dangereux des trois?

R: L'Impérialisme économique parce qu'il prépare la voie aux deux premiers et qu'il est le fort agent de cohésion entre l'Angleterre et les autres nations britanniques.

147 — Q: Que faut-il penser de l'Impérialisme politique?

R: Il est absurde, mais en parfaite application sous la forme de Fédération Impériale, c'est lui qui préparerait le plus rapidement la dislocation de l'Empire Britannique.

148 — Q: Quel est avant tout le véritable but de nos Impérialistes?

R: Amener le Canada à prendre sa part des charges impériales; en temps de guerre, mettre toutes les ressources du pays en hommes et en argent au service de l'Angleterre.

149 — Q: Quel est alors le devoir de tout bon Canadien?

R: Combattre de toutes ses forces l'impérialisme; garder son cœur au pays que Dieu lui a donné; consacrer tous ses efforts pour en assurer la prospérité et la grandeur.

150 — Q: Mais ne sommes-nous pas obligés de participer aux guerres de l'Angleterre?

R: Absolument pas: la seule obligation que nous ayons, c'est de défendre notre territoire s'il était attaqué.

151 — Q: Que pensez-vous de ceux qui veulent faire du Canada, le dépotier des nations européennes?

R: Ils agissent par intérêt mercantile ou impérialiste. L'un et l'autre sont condamnables parce que contraires à la prospérité et à la véritable grandeur de notre nation.

152 — Q: Quelle attitude le Canada doit-il prendre à l'égard de l'Angleterre?

R: Il doit s'en tenir aux termes de l'alliance tels que définis dans le Statut de Westminster, tout en travaillant de toutes ses forces à conquérir dans un avenir prochain sa parfaite indépendance.



Dr Albini Paquette,
porte-étendard
de
l'Union Nationale
dans
Labelle

153 — Q: Est-ce déraisonnable de croire que nous pourrions vivre indépendants?

R: Non, puisque dès 1783, avec une population seulement de 2,000,000 les Etats-Unis possédaient déjà leur indépendance.

154 — Q: Quel est l'objet du Statut de Westminster?

R: Faire disparaître les dernières restrictions légales à la parfaite autonomie des Dominions; reconnaître ainsi la situation de fait créée par le traité de Versailles.

155 — Q: Que voulez-vous dire par ces derniers mots?

R: A la conférence de la paix, les dominions eurent une représentation distincte de deux délégués tout comme les autres petites nations telles que la Belgique et ils signèrent individuellement le traité de Versailles.

156 — Q: En fait, que nous accorde le Statut de Westminster?

R: 1. La reconnaissance formelle de notre autonomie législative en enlevant au roi d'Angleterre le droit de désavouer nos lois et au gouvernement britannique celui de s'en réserver la sanction; en nous laissant le choix de notre gouverneur qui peut être canadien.

2. La pleine liberté dans le domaine international; ainsi, dorénavant nous pourrions nommer nos propres représentants à l'étranger et faire des lois d'une portée extra-territoriale, tout comme l'Angleterre et les autres nations soeurs du Commonwealth.

157 — Q: Qu'est-ce que ce Commonwealth des Nations Britanniques?

R: C'est un groupement politique des sept états autonomes: l'Angleterre et six Dominions, unis ensemble par l'unique lien de l'allégeance qu'ils doivent au même souverain.

158 — Q: Le gouverneur général n'est-il pas le représentant du gouvernement britannique?

R: Il ne l'est plus depuis le 11 décembre



M. Henry-L. Anger,
porte-étendard
de
l'Union Nationale
dans
St-Jacques

(Photo Dumas)

1931; par le Statut de Westminster il est devenu le représentant personnel et direct du roi.

159 — Q: Qui le choisit?

R: Le gouvernement du Canada présente son candidat au roi qui constitutionnellement doit l'accepter.

160 — Q: Quelles sont les nouvelles attributions du gouverneur?

R: Appliquer pleinement la doctrine de la responsabilité ministérielle, c'est-à-dire exercer le pouvoir exécutif au nom du roi sur l'avis de ses ministres responsables, en ne tenant aucun compte du gouvernement de la Grande-Bretagne.

161 — Q: Le Commonwealth des Nations Britanniques a donc toute votre approbation?

R: Oui, à condition toutefois de garder, d'accentuer même son caractère essentiellement décentralisateur et nationaliste.

162 — Q: L'Impérialisme serait-il encore un danger?

R: Plus que jamais: il se propose cette fois de superposer à ce Commonwealth des Nations-soeurs, un Exécutif qui s'occuperait des intérêts généraux du Nouvel-Empire; il veut faire de cette "alliance de peuples libres et souverains, une association exécutive pratique avec une politique commune sur les mesures qui intéressent tout le Commonwealth des Nations britanniques" (Lord Tweedsmuir).

ARTICLE II

Deuxième obstacle: L'Individualisme

163 — Q: Qu'est-ce que l'individualisme?

R: C'est la subordination de l'intérêt général au bien particulier, l'ignorance de la réalité que nous sommes solidaires les uns des autres.

164 — Q: L'individualisme est-il un mal de notre siècle?



M. Roméo Lorrain
porte-étendard
de
l'Union Nationale
dans
Papineau

R: Il est l'une des caractéristiques de toute nation en décadence. Son apparition a surgi à toutes les périodes de l'histoire. Marc-Aurèle le condamnait en ces termes: "Ce qui n'est pas utile à l'essaim ne l'est pas à l'abeille"... Si tu as fait quelque chose qui est utile à la société, cela t'a été utile, aie toujours cette vérité présente à ton esprit, ne cesse jamais de la mettre en pratique."

165 — Q: Comment l'individualisme se manifeste-t-il?

- R: 1. Par l'indifférence de l'individu vis-à-vis de l'Etat.
2. Par l'empêtement des classes sociales les unes sur les autres.
3. Par la rivalité entre les individus de la même classe.

166 — Q: Le Canadien-Français s'intéresse-t-il à la chose publique?

R: En général, non, sauf pour ce qui regarde ses intérêts personnels et immédiats.

167 — Q: A quoi doit-on attribuer cet état d'esprit?

- R: 1. A l'ignorance. 2. A l'esprit de parti.

168 — Q: L'ignorance n'est-elle pas enrayée dans Québec?

R: Dans une proportion de 80 pour cent la jeune génération possède quelques rudiments d'instruction primaire, mais ce pourcentage diminue graduellement à mesure que l'âge augmente.

169 — Q: Est-ce à l'ignorance scolaire que l'on doit attribuer cette apathie?

R: Non, pas tant qu'à l'absence d'esprit civique. Nos pères n'avaient guère d'instruction et quels merveilleux exemples de patriotisme n'ont-ils pas donnés! Groupés autour d'un clocher, fidèles aux directives du clergé et de leurs chefs, ils ont conquis pied par pied le libre exercice de nos droits. Ce ne fut pas l'oeuvre d'un homme, mais celle d'un peuple.

170 — Q: Alors comment se fait-il que nous ayons perdu cet esprit civique?

R: La possession de nos droits nous a enlaidés dans un égoïsme de vaniteux "satisfaits" depuis une couple de générations. L'américanisation lente, mais progressive a atrophié notre esprit national.

171 — Q: Cet esprit national a été remplacé par quoi?

R: Par l'esprit de parti, la lutte des couleurs autour d'un drapeau bleu ou rouge.

172 — Q: Que signifient ces couleurs?

R: Rien en soi. Une différence politique théorique, deux clans qui se teignent l'un de rouge écarlate, l'autre de bleu indigo, pour prendre la suprématie du pouvoir.

173 — Q: Quel est le principe fondamental de l'esprit de parti?

R: Ne tenir aucun compte de l'individualité, circonscrire la politique à une lutte d'individus suivant



M. John Bourque,
porte-étendard
de
l'Union Nationale
dans
Sherbrooke



M. J.-L. Duguay
porte-étendard
de
l'Union Nationale
au
Lac Saint-Jean

(Blank & Stöler)

une division arbitraire et injustifiée. L'on peut citer ici la phrase lapidaire de Berdiaeff: "L'individualisme a été en fait la ruine de l'individualité de l'homme, la destruction de la personnalité."

★ 174 — Q: Comment détruire cet esprit de parti?

R: Par la création d'un front vraiment national.

★ 175 — Q: Cet esprit de parti est-il en baisse dans Québec?

R: Oui: la jeune génération, éclairée par des patriotes sincères l'a honni et banni. L'opinion publique s'éveille, les journaux indépendants doublent leur tirage tandis que les autres dont le métier est de tromper sont en train de disparaître.

★ 176 — Q: Un parti national est-il en voie de formation?

R: C'est déjà fait dans le domaine provincial. L'injustice des deux grands partis fédéraux, à l'égard des Canadiens-Français contribue à l'organisation d'un parti national fédéral.

★ 177 — Q: Ne pouvons-nous pas alors espérer une politique vraiment nationale?

R: Certes oui. L'élément vraiment canadien-français a décidé d'entrer dans la lutte politique pour assurer la sauvegarde de nos droits et de nos intérêts. Nous avons vu se fonder un parti: L'UNION NATIONALE.

★ 178 — Q: N'y a-t-il pas danger que ce parti d'Union Nationale ne redeviennne simplement un parti politique changé de nom au lendemain de l'élection.

R: Non, car il est formé de patriotes sincères entrés dans la politique pour la restauration sociale de notre peuple. De plus le vieil esprit a croulé avec les derniers vestiges d'un régime acculé à la ruine. La radio, la presse indépendante, les cercles d'études fondés dans tous les petits centres de notre province renseignent et instruisent notre peuple. Il ne sera plus permis à un gouvernement de dévier du programme national qu'il s'est tracé.

179 — Q: Avons-nous à proprement parler une hiérarchie sociale dans Québec?

R: Non, quant à la naissance; oui, quant à la profession.

180 — Q: Quelles en sont les grandes divisions?

R: Le clergé, les professionnels, l'homme d'affaires, le cultivateur, l'ouvrier.

181 — Q: Ces classes sont-elles indépendantes les unes des autres?

R: Elles sont absolument solidaires au point de vue économique. La prospérité de l'une influe sur la prospérité des autres. Rouage d'un même mécanisme, si l'une est dans le marasme, les autres en sont directement affectées.

182 — Q: Illustrez par un exemple?

R: L'agriculture ne produit pas pour les besoins de la consommation. Or les produits venus de l'étranger sont payés d'argent liquide. La circulation est interrompue. L'homme d'affaires s'en ressent, l'ouvrage diminue, le professionnel éprouve de la difficulté à faire payer ses services.

183 — Q: Comment s'y prendre pour faire de la coopération?

- R: 1. Pratiquer l'achat chez nous de produits de chez nous.
2. Développer la petite industrie, décentralisatrice des capitaux.

184 — Q: Ne croyez-vous pas que l'individualisme se manifeste d'une manière plus absolue entre les individus d'une même classe?

R: En effet, parce que l'on croit être lésé d'un intérêt objectif et immédiat. Ainsi on voit un professionnel critiquer un confrère, le marchand essaie d'écraser ses concurrents, le public, qui applaudit un artiste, fait mal aux autres, l'ouvrier méprise son compagnon de travail et cherche à le supplanter.

185 — Q: Qu'en résulte-t-il?

R: Au lieu d'une coopération dans chaque corps de métier, qui contribuerait à la prospérité générale, chacun cherche à détruire son voisin. C'est ainsi que l'on doit faire face à la coupe des prix, à la baisse des salaires, à l'intérêt mesquin, ennemi de tout progrès.

186 — Q: Cet individualisme ne s'est-il pas manifesté même dans la famille?

R: La fierté du nom attaché à une entreprise transmise de père en fils, de générations en générations n'existe pas ou à peu près pas chez nous.

187 — Q: Faisant la part des déficiences dues à la crise économique, rencontrons-nous des établissements ou des entreprises qui remontent à quatre ou cinq générations?

R: Les doigts de la main suffisent à les compter. Devenir rentiers semble le seul idéal de nos hommes d'affaires.

188 — Q: Illustrez par un exemple?

R: Il y a 25 ans, nous étions les maîtres de la fabrication de la chaussure au pays. Nombre de ces maisons canadiennes-françaises sont devenues la propriété du capital étranger.

189 — Q: Qu'en résulte-t-il?

R: Le problème est éducationnel autant qu'économique. Répétons après les Français: "Québec aux Canadiens-Français" et agissons en conséquence.

ARTICLE III

Troisième obstacle: Le capital étranger

190 — Q: Les Canadiens-Français peuvent-ils ambitionner de briller dans la vie économique de leur province?

R: Non seulement ils le peuvent, mais ils le



M. P.-A. Lafleur,
porte-étendard
de
l'Union Nationale
dans
Verdun

(Blank & Stöler)

doivent s'ils veulent donner à leur vie nationale son plein épanouissement.

191 — Q: Prouvez cet avancé?

R: Il suffit de citer les oeuvres nombreuses tant dans l'ordre intellectuel que matériel vouées à la banqueroute faute d'argent pour les soutenir et les faire progresser: L'Université de Montréal est l'exemple le plus pénible.

192 — Q: Alors ne serions-nous pas franchement inférieurs aux autres races dans le domaine économique?

R: Malheureusement oui. Les Américains et les Juifs détiennent la plus grande partie des ressources naturelles de notre province et ont accaparé en plus le commerce de gros et même de détail.

193 — Q: Cette funeste situation n'est-elle imputable qu'à nos gouvernants?

R: Non, il y a d'autres causes: dans le passé, le refus du gouvernement français d'honorer la Monnaie de Cartes et d'Ordonnances, lors de la Cession, les luttes pour la survivance qui ont absorbé toutes les activités de notre peuple pendant 150 ans; aujourd'hui, notre individualisme mesquin et par-dessus tout notre manque de fierté et de solidarité nationales.

★ 194 — Q: Pourquoi nos gouvernants seraient-ils si coupables?

R: Parce qu'ils ont livré à vil prix notre domaine forestier, nos cours d'eau et nos mines à des étrangers au lieu d'en encourager l'exploitation au profit des nôtres. Honoré Mercier, le Grand, Henri Bourassa, Bouchette, Edmond de Nevers, l'abbé Groulx ont déploré cet état de choses.

195 — Q: Que pensez-vous de ceux qui prétendent que le Canadien-Français est inapte aux affaires?

R: Je pense que ce sont des ignorants ou des hâbleurs.

196 — Q: N'a-t-on pas dit qu'il nous eût été impossible d'exploiter sans le capital étranger nos vastes ressources naturelles?

R: Oui, mais on a commis une grave erreur et le plus souvent ce furent des politiciens qui ont ainsi parlé pour excuser leur conduite anti-nationale.

197 — Q: Mais nous n'avions pas d'argent?

R: Si le gouvernement avait protégé l'épargne populaire en empêchant la surcapitalisation ou le mouillage des stocks, nous aurions eu tout l'argent nécessaire. L'argent du peuple a été englouti par millions dans des entreprises comme la Price Brothers par exemple, tandis que les gros actionnaires se payaient des dividendes fabuleux. On a vu des parts surcapitalisées jusqu'à 100 fois au profit des potentats de la finance et au détriment du petit épargnant.

198 — Q: Que dit, même M. Bouchard, à ce sujet?

R: "Ce qui tue, ce qui paralyse l'essor économique, ce qui maintient la stagnation commerciale et industrielle, c'est avant tout l'énorme surcapitalisation qui rend nécessaires des revenus exorbitants pour toute l'exploitation."

★ 199 — Q: Pouvez-vous citer quelques noms?

R: La Montreal Light and Power quadruple en 20 ans le nombre de ses actions tous les 4 ans. Ses actions de \$100 en 1901 sont montées jusqu'à \$2,250. L'Imperial Oil contrôle de la même façon la gazoline. Le capital de la Shawinigan Water and Power a été mouillé dès le début et maintes fois depuis. Nous pourrions aussi nommer beaucoup de compagnies minières ayant fait faillite. La classe agricole y a perdu la plus forte proportion de ses épargnes. Voilà une preuve évidente que nous avons les capitaux nécessaires à l'exploitation rationnelle de nos ressources naturelles.

200 — Q: D'après vous, à quel moyen aurait-il fallu d'abord recourir?

R: A l'exploitation rationnelle de nos ressources. Soutenue par le généreux concours des gouvernements, cette exploitation nous eût assuré en peu d'années la primauté économique dans notre province.

201 — Q: Comment cette aide gouvernementale aurait-elle pu se traduire?

R: Par l'organisation moins tardive des Hautes Etudes Commerciales dans tous les coins de notre province, par l'encouragement même pécuniaire donné aux nombreuses industries connexes à l'agriculture et plus adaptées au tempérament de notre peuple.

202 — Q: N'aurait-on pas eu droit de se plaindre d'un tel encouragement pécuniaire?

R: Je ne vois pas. Nous sommes chez nous dans la province, comme le veut l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. D'ailleurs cette politique eût été plus juste et plus nationale que de vendre et d'affermir à prix dérisoire nos ressources naturelles à des étrangers qu'on a trop souvent exemptés de taxes qu'ils devaient payer comme le plus humble citoyen.

203 — Q: Constatez-vous cependant un progrès en ces derniers temps?

R: Un léger, mais très réel. Les écrits vigoureux de notre historien national, l'abbé Groulx, de notre grand économiste, Edouard Montpetit, la ligue de l'Achat Chez-Nous ont déclenché un vaste mouvement de réveil national qui prend de plus en plus d'ampleur et qui augure bien pour l'avenir économique de notre race.

204 — Q: Quel est le plus bel exemple de cette politique à proposer à nos chefs?

R: Celui de Talon sous la domination française, d'Honoré Mercier sous la domination anglaise. Le premier a donné une si vive impulsion au progrès du pays qu'en moins de 5 ans, il en doublait la population; le deuxième, par son patriotisme ardent a été le moins politicien de nos hommes d'état, ce qui lui a permis d'accomplir des choses admirables pour le bien de sa chère province.

205 — Q: Alors l'avenir n'est pas désespéré?

R: Absolument non. Si l'idée nationale peut enfin prendre le pas sur les luttes de partis, notre province verra à brève échéance des jours glorieux dans sa vie économique.



M. T. Larochelle,
porte-étendard
de
l'Union Nationale
dans
Lévis



M. R. Ducharme,
porte-étendard
de
l'Union Nationale
dans
Lavolette

ARTICLE IV

Quatrième obstacle:
L'exode de nos campagnes

206 — Q: La population rurale s'est-elle maintenue à un niveau normal depuis la Confédération?

R: Non, le drainage des campagnes vers les villes a pris les proportions d'un désastre national. De 80.5 pour cent qu'elle était en 1871, la population rurale est tombée à 36.9 pour cent.

207 — Q: Ce taux tient-il compte seulement des cultivateurs?

R: Non, il englobe encore tous ceux qui, sans vivre directement des produits de la terre habitent les campagnes.

208 — Q: Quel effet ce drainage produit-il sur notre économie générale?

R: Une désorganisation complète de tout notre système économique. La prospérité de ceux qui cultivent le sol est le fondement de la prospérité mondiale. En effet, il est démontré par les statistiques de Genève que les cultivateurs forment les 2-3 de la population mondiale. Québec, province essentiellement agricole, devrait alors avoir une population rurale d'au moins 66 2-3 pour cent, ce qui est loin des 36.9 pour cent cités plus haut. Etant en déséquilibre avec l'économie mondiale il nous est impossible d'établir une base solide à notre propre économie.

209 — Q: Est-ce qu'au moins cet exode est enrayé?

R: Au contraire, la crise économique l'a accentué d'année en année.

210 — Q: Cette agglomération de la population urbaine n'est-elle pas précisément une des causes de la crise chez-nous?

R: Sûrement et la principale: Vu la richesse inépuisable de nos ressources naturelles et le peu de capital humain pour les exploiter, la crise chez-nous aurait dû être imperceptible et pourtant en avon-nous assez souffert? Signe évident que l'équilibre de notre économie a été rompu.

211 — Q: Notre richesse agricole s'est-elle ressentie de cette désertion des campagnes?

R: La dernière décennie accuse une diminution de plus de 200 millions de dollars, ou plus exactement une chute de 861 à 648 millions.

212 — Q: Comment faire face au problème?

R: D'abord en recherchant les causes de cet état de choses puis en y appliquant immédiatement les remèdes opportuns.

213 — Q: Quelles sont ces causes?

R: 1o. La fausse mentalité.
2o. L'industrialisation à outrance.
3o. Les demi-mesures de nos gouvernants.

4o. L'incapacité de nos agriculteurs à répondre à leurs obligations.

214 — Q: Qu'entendez-vous pas fausse mentalité?

R: Une idée préconçue d'un objectif erroné; en d'autres termes juger sur les apparences.

215 — Q: Quel rapport cela peut-il avoir avec notre classe agricole?

R: Voici: Attirés par la vie apparemment plus facile des villes, nos cultivateurs croient faussement que leur tâche est la plus ardue et la moins rémunératrice. Le dédain imbécile que certains jeunes fats de la ville entretiennent à leur égard n'a pas peu contribué à leur inculquer cette idée. Heureusement, aujourd'hui, le cultivateur commence à reconnaître qu'il occupe une place dans la société et que cette place est loin d'être la dernière.

216 — Q: En quoi l'industrialisation a-t-elle nui à la classe agricole?

R: En lui enlevant sa main-d'oeuvre par des salaires élevés mais irréguliers et cela avec le consentement et sous la protection du gouvernement.

217 — Q: Qu'en est-il résulté?

R: La surproduction a fermé les usines et le cultivateur arraché de son milieu augmente le nombre des chômeurs.

218 — Q: Comment la Législature a-t-elle agi au détriment de la classe agricole?

R: 1o. En favorisant l'industrialisation à outrance dans la province.

2o. En grevant le petit propriétaire d'impôts à l'avantage d'entreprises dont il n'avait aucun besoin comme le pont de l'Île d'Orléans et le Boulevard Taschereau.

3o. En minimisant le plus possible le budget de l'agriculture et en gonflant outre mesure celui de la voirie.

4o. En exemptant systématiquement les compagnies de taxes qu'elles auraient dû payer à la province, comme l'a fait voir si bien Maurice Duplessis.

219 — Q: N'est-il pas vrai que l'industrie du bois a contribué à paralyser l'agriculture?

R: L'industrie du bois a travaillé contre le cultivateur d'abord en le faisant désertir son foyer pour les chantiers; puis en contrôlant la classification et la distribution des lots, droit que ces magnats de la finance acquerraient par leurs souscriptions à la caisse électorale.

220 — Q: Expliquez-vous sur cette manière de classer les lots?

R: Les lots de colonisation devraient être classifiés suivant qu'ils sont propres ou non à la culture, mais en pratique, dans la majorité des cas, le lot n'est propre à la culture que s'il ne présente aucune valeur forestière.

221 — Q: Pourquoi dites-vous "demi-mesures" de nos gouvernants?

R: Parce que nos gouvernants n'ont jamais établi un programme rationnel d'une grande envergure pour la restauration de la classe agricole. La faillite monumentale de notre agriculture prouve pourtant assez si ce programme s'impose. M. Perron, ministre de l'agriculture le constatait lorsqu'il s'écriait: "L'agriculture est dans le marasme".

222 — Q: En quoi nos gouvernants ont-ils fauté?

R: En considérant la classe agricole comme tributaire de la classe industrielle. Le grand éco-



Dr Marc Trudel,
porte-étendard
de
l'Union Nationale
dans
Saint-Maurice

nomiste, Lucien Romier, avait raison lorsqu'il disait: "Il y a une industrie qui est toujours sacrifiée, c'est l'agriculture."

223 — Q: En quoi consiste ces obligations auxquelles le cultivateur doit répondre?

R: En hypothèques constituées comme garantie d'un emprunt.

224 — Q: La loi des Concordats ne lui est-elle pas d'un grand secours?

R: Non, car si elle maintient et prolonge les échéances de quelques cultivateurs chancelants, elle anéantit le crédit des autres.

225 — Q: Pourquoi alors le cultivateur se dirige-t-il vers la ville?

R: Parce que, avant la crise, il était attiré par le miroitement des salaires élevés. Pendant cette crise, le secours direct assure au moins la nourriture de ses enfants.

226 — Q: Quels remèdes proposez-vous à la situation actuelle?

R: 1o. Une politique rationnelle de grande envergure relevant de la législature provinciale.
2o. L'association professionnelle.
3o. L'éducation agricole.

227 — Q: Déterminez cette politique rationnelle?

R: 1o. Soutenir la classe agricole.
2o. Faire de la colonisation.

228 — Q: Comment soutenir la classe agricole?

R: Par l'établissement des fils de cultivateur.

2o. Par le crédit agricole.

229 — Q: Mais l'établissement des fils de cultivateur n'existe-t-il pas?

R: Oui, mais entaché d'une partisanerie politique qui en paralyse l'effet. Il y a actuellement dans la province près de 75,000 jeunes gens sans aucune perspective d'avenir.

230 — Q: La loi existante a-t-elle produit une certaine efficacité?

R: Pas encore, car ce fut une mesure électorale, instituée à la veille d'une élection.

231 — Q: Que proposez-vous de mieux?

R: 1o. Une coutume établie et non précaire qui donne l'assurance aux cultivateurs de pouvoir établir leur fils sur des terres avoisinantes.

2o. Un octroi suffisant réparti sur les trois premières années, mais de manière que le premier versement permette de faire face aux frais plus onéreux du début.

3o. La division d'un grand nombre de terres déjà en exploitation.

4o. L'exploitation de terre encore improductives dans les régions agricoles.

232 — Q: Comment établir le crédit agricole dans nos paroisses?

R: Par la création de caisses populaires solidement organisées.

233 — Q: Quels sont les avantages des caisses populaires?

R: 1o. Favoriser l'épargne.
2o. Concentrer dans la localité les capitaux roulants.

3o. Mettre à la portée du cultivateur consciencieux le prêt occasionnel dont il peut avoir besoin.

234 — Q: Les caisses populaires doivent-elles relever directement du gouvernement?

R: Non, comme l'a si bien démontré Cyrille Vaillancourt. Elles doivent être des coopératives de crédit.

235 — Q: Croyez-vous que ces coopératives puissent se former dans tous nos centres ruraux?

R: Par la seule initiative privée, c'est douteux, mais suivant le programme de la restauration sociale rien n'empêche le gouvernement de garantir l'émission d'obligations de la Fédération des Caisses Populaires.

236 — Q: Que pensez-vous de la colonisation?

R: Elle est le grand problème de l'heure. C'est "une oeuvre permanente répondant à un besoin permanent "Esdras Minville".

237 — Q: La colonisation relève-t-elle du gouvernement provincial?

R: A cause de la gravité de notre situation, elle doit prendre une expansion immédiate que seul l'Etat peut lui donner.

238 — Q: A-t-elle été un fiasco à date?

R: Pas entièrement. Un plan d'une grande envergure a été conçu. L'avenir peut et doit lui apporter des changements.

239 — Q: Par où a-t-il péché?

R: Dans son application. En effet, on n'a pas tenu assez compte de l'avertissement donné au Congrès de Rimouski: "Si l'on n'assure pas aux colons des conditions de vie aussi humaines que celles dont bénéficient les chômeurs des villes, nos gens se détourneront de la colonisation."

240 — Q: Résumez-moi ce programme de colonisation?

R: 1o. De la part de l'état
Classement général des terres — construction des routes — aide pécuniaire aux colons.

2o. De la part de la société.
Organisation de sociétés de colonisation; sociétés paroissiales de qui relève le choix des colons; sociétés régionales ou diocésaines; Groupement des colons d'une même paroisse.

3o. De la part des colons
Groupement en associations professionnelles, associations préconisées par Mgr Courchesne.

241 — Q: En quoi consiste l'association professionnelle pour le cultivateur?

R: En groupement corporatif local, régional et provincial.

242 — Q: Quel est le meilleur exemple à suivre à ce sujet?

R: Celui de la Belgique dans l'organisation de la Boerenbond.



M. J.-D. Bégin,
porte-étendard
de
l'Union Nationale
dans
Dorchester



M. Zénon Lesage,
porte-étendard
de
l'Union Nationale
dans
Laurier

243 — Q: Quelles sont les deux principales coopératives à établir ?

R: La coopérative de production et la coopérative de distribution qui pourront d'ailleurs se diviser en plusieurs branches spécialisées, une fois bien établies.

244 — Q: Quel serait le but de la coopérative de production ?

R: Faciliter le crédit du cultivateur, guider son travail d'une manière méthodique, lui fournir à meilleur compte, par une vaste entreprise d'achat, les produits et les instruments aratoires.

245 — Q: Que viendrait faire la coopérative de distribution ?

R: Ouvrir et surveiller les marchés, faire vendre les produits.

246 — Q: Comment déterminez-vous son efficacité ?

R: Un exemple suffit à le prouver. En 1931, la seule ville de Montréal a fait venir de l'extérieur 3581 wagons de pommes de terre, 93 de carottes, 84 de pommes, 79 de choux, 274 de céleri, 255 d'oignons, 65 d'épinards. Tous ces produits auraient pu être fournis par nos cultivateurs si nous avions eu un marché organisé.

247 — Q: Quels résultats pourraient obtenir l'association des cultivateurs ?

R: "En dix ans, pour reprendre les propres termes de M. Vaillancourt, notre agriculture serait relevée et en vingt ans complètement transformée. Au lieu des terriens qui peinent et maudissent leur métier, on aurait des paysans qui aiment leur profession, des hommes raisonnables et raisonnés." Puisque notre survivance est à ce prix, aucun effort ne devrait être épargné.

248 — Q: Qu'est-ce que l'éducation agricole ?

R: L'éducation agricole est non seulement l'instruction donnée aux enfants de nos campagnes, mais la formation d'une mentalité agricole au sein de la masse, puisqu'il faut donner aux cultivateurs en même temps que le savoir, l'estime et l'amour de sa profession.

249 — Q: Ne s'est-il pas déjà opéré un grand changement dans l'opinion publique à ce sujet ?

R: Oui, nous avons enfin réalisé que le salut de notre peuple était dans le retour à la terre.

250 — Q: Qui doit donner cette éducation agricole ?

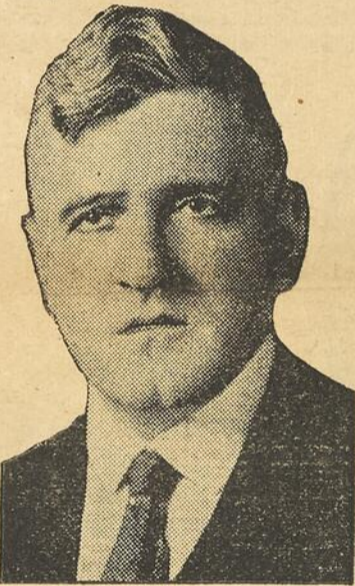
R: Les parents d'abord: Ils doivent inculquer à leurs enfants l'amour de la terre. Les communautés enseignantes en faisant des collèges, commerciaux des campagnes, des écoles d'agriculture.

251 — Q: Les écoles d'agriculture peuvent-elles sauver la situation ?

R: Elles ont déjà donné quelques résultats, mais elles pourraient faire encore beaucoup plus. En effet l'Annuaire Statistique de 1933 donne seulement 642 élèves inscrits aux classes d'agriculture.

252 — Q: Ces écoles sont-elles bien nécessaires ?

R: Oui, ne serait-ce que pour nous arracher à la routine et nous convaincre que l'agriculture est plus qu'un métier, qu'elle est une véritable science. Beaucoup de cultivateurs dispersent leurs efforts sur une trop grande étendue de terrain. Ils pourraient obtenir de meilleurs résultats sur un champ beaucoup moindre, s'ils savaient le cultiver méthodiquement et scientifiquement. Ces écoles donneront les résultats que l'on attend à condition toutefois que l'initiation agricole commence à l'école du rang. Il faudra donc s'occuper de la formation agricole de nos institutrices, dans les écoles normales, puis entre parenthèse voir à ce qu'elles reçoivent un salaire plus humain.



M. Antonio Elie,
porte-étendard
de
l'Union Nationale
dans
Yamaska

(Blank & Stoller)

253 — Q: Les écoles moyennes d'agriculture sont-elles assez répandues ?

R: Non, il devrait en avoir une dans chaque comté rural de la province, tout comme au Danemark.

254 — Q: Les collèges supérieurs d'agriculture sont-ils indispensables à ce programme ?

R: Oui, ils contribuent à former la classe dirigeante du plus nécessaire facteur de notre vie économique.

255 — Q: Les écoles suffiraient-elles à l'éducation agricole ?

R: Non, car il faut ajouter à l'étude théorique l'expérimentation. Ce devra être l'oeuvre des fermes modèles et des fermes de démonstration.

256 — Q: Mais comment atteindre ceux qui ne peuvent fréquenter ces écoles ?

R: Par les cercles de jeunes agriculteurs comme la J. A. C. où l'on enseigne les données essentielles du progrès agricole. Ces cercles contribueront, en réchauffant l'enthousiasme, à entretenir et stimuler l'amour de la terre.

257 — Q: La femme a-t-elle un rôle important dans l'éducation agricole ?

R: Un rôle primordial: car c'est à elle qu'il appartient de former la génération de demain.

258 — Q: Existe-t-il des organismes pour aider la femme à bien remplir ce rôle ?

R: Oui: nos écoles ménagères qui ont déjà imprimé un si vif essor aux arts domestiques.

259 — Q: Ces écoles ont-elles reçu l'encouragement du public ?

R: Oui puisqu'en 1933, on comptait 31,915 élèves fréquentant 183 écoles.

260 — Q: Ces écoles sont-elles en nombre suffisant ?

R: Non. Chaque comté rural devrait en posséder une.

261 — Q: Comment se manifeste l'utilité des écoles ménagères ?

R: Par le développement des arts domestiques. Le cultivateur doit tendre à se suffire lui-même. L'éducation de la fermière canadienne en ce sens est indispensable. La femme saura ainsi tisser la laine, brayer le lin, confectionner les étoffes domestiques, en un mot compléter le travail de l'homme.

262 — Q: Y a-t-il un moyen de contourner l'obstacle du coût de la pension souvent trop élevée pour les parents ?

R: Oui, le gouvernement devrait payer la moitié comme il le fait pour les garçons.

263 — Q: Que pensez-vous des cercles de fermières comme moyen éducatif ?

R: Nul effort ne devrait être épargné pour répandre cette oeuvre qui a déjà donné des effets très encourageants.

264 — Q: Voilà beaucoup de choses que l'on demande à l'Etat. N'est-ce pas trop ?

R: Non, car l'agriculture est à la base de notre système économique. Seul un programme de grande envergure peut la sauver du marasme.

CHAPITRE IV

Le National et les Beaux-Arts

265 — Q: L'art peut-il se désintéresser du national ?

R: L'art ne doit pas se désintéresser du National, car il n'exprime pas seulement les pensées, les sentiments humains dans ce qu'ils ont d'universel, mais il doit aussi les concrétiser dans des types particuliers, dans des formes originales qui tiennent compte du milieu, de l'histoire, des traditions, en un mot de tout ce qui fait le génie d'un peuple.

266 — Q: Notre passé n'est-il pas une source féconde où nos littérateurs et nos artistes peuvent puiser leur inspiration ?

R: En effet: l'âme canadienne imprégnée de ses traditions et de son histoire peut exhiler d'elle-même ses thèmes créateurs. DeNevers a écrit à ce sujet: "Quand je songe au passé de notre histoire, il me semble que j'entends frémir au fond de l'âme canadienne toute une fermentation mystérieuse et je me dis qu'un monde latent de poésie, d'art, de grandeur intellectuelle, de noblesse morale est là qui demande à prendre un libre essor, qui aspire au soleil et à la vie."

267 — Q: Quels sont les arts qui peuvent développer notre mystique nationale ?

R: La littérature, la peinture et la sculpture, l'architecture, la musique.

ARTICLE I

Le National et la littérature

268 — Q: Quand notre littérature est-elle nationale ?

R: 1. Quand elle traite de sujets canadiens, exprime l'âme canadienne avec ses particularités ethniques, expose nos problèmes, nos inquiétudes, s'inspire de notre histoire et de nos traditions.

2. Quand elle place le type canadien dans une nature et un décor qui est bien nôtre, lui fait parler le langage de chez nous.

269 — Q: Entend-on par là que le Canadien doit se désintéresser des littératures françaises et étrangères ?

R: L'écrivain canadien doit faire son profit des divers courants d'idées qui circulent à l'étranger, il doit connaître l'évolution de certains procédés, les changements de certaines méthodes. La littérature se renouvelle et se rajeunit; l'écrivain canadien doit en tenir compte.

270 — Q: Quel danger faut-il éviter ?

R: Il doit éviter le danger que Mgr Roy, il y a quelques années, signalait ainsi: "Si nous avons tout à gagner en demandant à la France de nous livrer le secret de son art merveilleux, nous aurions tout à perdre si, par le fait, nous ne devenions que des écrivains français égarés sur les bords du St-Laurent."

271 — Q: Nous est-il possible d'avoir une littérature distincte de la littérature française ?

R: S'il est vrai que nous n'en sommes qu'aux premiers vagissements littéraires et que nous possédons une langue assouplie par des siècles de littérature, notre évolution n'en a pas moins dévié de l'évolution française. Nous sommes comme on l'a souvent exprimé, des Français d'avant la Révolution. Il suffit de



M. Pierre Bertrand,
porte-étendard
de
l'Union Nationale
dans
St-Sauveur

ARTICLE II

Le National et l'architecture



M. A. Gastonguay,
porte-étendard
de
l'Union Nationale
dans
Roberval

rester nous-mêmes pour que dès lors notre littérature prenne un caractère ethnique.

272 — Q: Quelles sont les causes de ce changement d'évolution?

R: Notre foi catholique restée bien vivace au cœur de tout Canadien-Français, nos luttes pour nos droits qui ont quelque peu transformé notre tempérament: le contact quotidien avec les Anglais qui nous ont transmis un peu de leur "flegmatisme", enfin notre climat, selon une théorie chère à André Maurois, a laissé une empreinte sur notre peuple.

273 — Q: Démontrez par un exemple typique que nous n'avons pas le même tempérament que les Français

R: Après ce qui s'est passé à Québec durant la dernière session. Il y a lieu de croire que le caractère bouillant du Français eût laissé sur l'édifice du Parlement certaines traces de son impétuosité. . .

274 — Q: Que doivent faire les auteurs canadiens, pour tendre à la nationalisation de notre littérature?

R: Traiter d'une façon canadienne des sujets canadiens.

275 — Q: Quelle est la base de notre littérature canadienne?

R: L'étude psychologique de notre histoire. Tâcher de saisir, à travers les faits, l'âme canadienne. Son E. le Cardinal disait récemment: "L'esprit d'un écrivain ne se peut plus excellemment développer qu'à se plonger dans son histoire et dans son pays pour y puiser les forces qui lui sont naturelles."

276 — Q: Est-ce que seul le domaine historique est ouvert à notre littérature?

R: Non, tous les domaines peuvent apporter leur contribution.

277 — Q: Suffit-il au roman de dérouler la trame de son intrigue sur les bords du St-Laurent pour être vraiment canadien?

R: Non, il faut choisir des personnages qui soient des types vraiment canadiens, et mettre dans leur bouche un langage propre, spontané, non une réplique servile et livresque du jeune premier parisien. Enfin, il faut situer le tout dans un cadre bien canadien. Notre nature a assez de pittoresque et d'originalité sans qu'il soit nécessaire d'aller emprunter à la France nos descriptions.

278 — Q: Ne serait-ce pas là justifier l'accusation de patois portée contre notre langue?

R: Certes non, ces expressions nous viennent de nos ancêtres, elles sont empreintes de finesse française et conservent à notre langue son originalité. "Nous écrivons le plus fréquemment une langue pauvre, fade, inerte et sans relief plus encore qu'incorrecte parce que nous n'en avons pas suffisamment cherché le génie ni assez saisi les caractères spécifiques." Nous devons faire large la place à nos vieux mots. Ils valent autant que les néologismes souvent lourds et indigestes.

279 — Q: Connaissez-vous des auteurs qui n'ont pas craint d'employer des canadianismes?

R: L'abbé Groulx dans "Les Rapailages"; P. A. de Gaspé dans les "Anciens Canadiens"; Adjudant Rivard dans "Chez Nous", le frère Marie-Victorin dans ses "Récits Laurentiens", le P. Dugré dans "La Campagne Canadienne."

280 — Q: D'où vient que nous reconnaissons si peu notre pays dans les descriptions de beaucoup d'auteurs canadiens?

R: Si nous connaissions un peu mieux les sciences naturelles, nous n'irions pas mettre, dans nos poésies surtout, des noms de plantes ou d'animaux qui n'appartiennent pas à notre flore ou à notre faune. Encourageons à ce sujet l'oeuvre des Jeunes Naturalistes et mettons plus d'intérêt à nous renseigner à l'occasion sur la géographie de notre province.

281 — Q: Quel fut le berceau de notre architecture?

R: L'Ecole des Arts et Métiers fondée en 1675 par Mgr de Laval au Cap Tourmente.

282 — Q: De quel style s'inspirait-elle?

R: Du style renaissance.

283 — Q: Racontez à grands traits son histoire.

R: Elle se divise en trois périodes. La première (1675-1710) imite le genre François Ier. Elle fut introduite dans notre pays par Leblond de la Tour. La deuxième, plus évolutionniste (1710-1760) suit d'assez près les genres alors en vogue dans la Mère-Patrie. Ses principaux représentants sont Le Vasseur, Labrosse et de Léry. La troisième, de beaucoup la plus remarquable, fut illustrée par les Baillargé à Québec et Quevillon à Montréal (1760-1850). De cette date à nos jours on se contente de pastiches.

284 — Q: Pourquoi la troisième période a-t-elle vos préférences?

R: Pour cette raison que d'origine française, elle prit une allure franchement canadienne, bien supérieure par le caractère, d'après un Anglais, le professeur Carless, à l'architecture coloniale dont les Américains se montrent si fiers. Tout en s'inspirant de la tradition fondée par Mgr de Laval, nos artistes créent alors la période la plus originale de notre histoire.

285 — Q: Cette architecture a-t-elle survécu?

R: Non, elle disparut au milieu du siècle dernier. Celle d'aujourd'hui n'est la plupart du temps qu'un mauvais décalque de styles étrangers. Nos vieilles églises d'autrefois l'emportaient de beaucoup sur celles de notre temps par leur cachet personnel et original.

Au moment d'aller sous presse, nous n'avons pas encore reçu les photographies de MM. Hector Choquette et U.-W. Rousseau, tous deux vaillants défenseurs de l'Union Nationale. M. Choquette est le porte-étendard de l'Union Nationale dans Shefford et M. Rousseau, dans Champlain.

286 — Q: Quel jugement sévère Marius Barbeau porte-t-il sur cette 4e période?

R: La tradition française chez nous tombe en disgrâce. On ne voit désormais que du néogothique protestant dans la construction des nouvelles églises de Québec... O'Donnell, à Montréal et Peachy, à Québec succèdent à Quevillon et aux Baillargé. C'était la fin. Nos églises sont maintenant de style batard et américain.

287 — Q: En quels termes mélancoliques Hermas Bastien rappelle-t-il le souvenir de nos bonnes vieilles habitations d'autrefois?

R: La maison! Ce terme évoque, écrit-il, la vieille demeure à large toit flanqué de solides cheminées qui offraient un symbole. Jadis on construisait en prenant pour collaborateur le climat caractérisé, chez nous, par l'hiver. Ces maisons typiques, que le progrès raréfie, il faut en admirer les survivances isolées dans la plaine blanche alors que la neige s'accroche à ses pierres et saupoudre ses lucarnes pensives. Mais les temps sont changés."

288 — Q: Quelle ambition devraient avoir nos architectes canadiens?

R: Créer un style qui serait bien à nous. Tant que nous serons une race de pasticheurs, nous ne pourrons jamais rien réaliser de personnel et de canadien.

289 — Q: N'est-ce pas chose impossible?

R: Dom Bellot, le moine architecte de Belgique, ne le croit pas. Il est persuadé que nos architectes en s'inspirant des véritables lois du goût, devraient arriver à créer un style canadien 20e siècle.

290 — Q: N'y a-t-il pas même quelque progrès dans le domaine?

R: Oui, depuis une décennie environ, nos architectes créent des oeuvres plus originales; le plan initial de la basilique de Gaspé et la crypte de la chapelle du Séminaire de Sherbrooke, la basilique de Ste-Anne de Beauré et la chapelle du Séminaire de Saint-

Hyacinthe sont les plus belles manifestations de cet art nouveau.

291 — Q: Quels sont les deux écueils à éviter?

R: Le formalisme, expression outrée de la tradition: le rationalisme terre à terre sacrifiant tout à l'utile.

292 — Q: Que doit se proposer le véritable artiste canadien dans la construction de nos temples?

R: Faire de l'église une maison de prière, ou plutôt un livre de prière. La suprême loi de son art doit être l'utilité des fidèles sans doute, mais en n'immolant jamais pour cela le beau sur l'autel du Rationalisme.

293 — Q: Que doit se proposer l'artiste profane?

R: Faire des oeuvres de goût, des édifices et des maisons, et non de simples boîtes à savon absolument nues ou des "machines à habiter". Au surplus les meubles et les décors devraient être faits chez nous, avec du bois de chez-nous, par des artistes de chez-nous, et des motifs empruntés soit à l'histoire soit à la nature canadienne.

294 — Q: L'architecte n'est-il pas astreint à d'autres règles?

R: A celle-ci, tout au moins de ne pas mentir; ne jamais faire du marbre avec du plâtre ou du bois peint et éviter scrupuleusement le placage. Les églises gothiques avec du fer et du béton sont un autre mensonge à éviter.

295 — Q: Mais l'emploi du béton ne constitue-t-il pas un style nouveau?

R: Pas du tout, la matière première est bien ce qu'il y a de plus secondaire et le style est spirituel avant tout.

296 — Q: Alors vous condamnez le béton?

R: Bien au contraire; je crois, en effet, qu'on pourrait s'en servir avec très grand profit, à condition toutefois qu'il revête des formes nouvelles, comme on l'a fait assez heureusement, dans la construction de certains ponts de notre province.

297 — Q: La sculpture canadienne a-t-elle un passé?

R: Elle suivit le sort assez honorable de l'architecture. Sous la domination française, architectes et sculpteurs se confondaient. Mais au lendemain de la Conquête, coïncidant avec la plus belle période de notre architecture, elle atteignit un haut degré de splendeur. Toute une légion de sculpteurs surgit, parmi lesquels on trouve de grands talents comme Liébert à Montréal, LeVasseur et Emond à Québec, qui ne "seront peut-être pas surpassés."

298 — Q: Que remarquez-vous au sujet du caractère de cette sculpture?

R: Elle aussi est franchement d'inspiration canadienne. "Tandis que les premiers maîtres sculptaient de préférence les feuilles et les fleurs conventionnelles du laurier... écrit Marius Barbeau, les Baillargé s'inspiraient des fleurs et des feuilles qu'ils pouvaient trouver dans les jardins de Québec. La tradition française fit plus que se conserver chez nous, après la Conquête; elle s'élargit, s'individualisa et s'imprégna du pays où elle avait plongé ses racines." Tous les sculpteurs de ce temps, classique ou non furent de fidèles observateurs de la nature. è

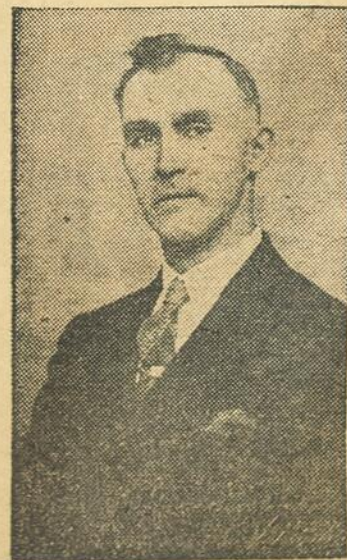
299 — Q: La sculpture actuelle n'a-t-elle pas aussi de dignes représentants?

R: Oui, mais ils sont peu nombreux. Le plus remarquable parmi les anciens est bien Philippe Hébert, l'auteur des remarquables monuments de Malsonneuve, de Mgr de Laval et d'Edouard VII. Parmi les plus jeunes, se distinguent son fils Henri avec le monument Lafontaine et Alfred Laliberté avec celui de Dollard des Ormeaux.

300 — Q: Que devrait faire le National au point de vue pratique?

R: 1. S'efforcer avant tout de créer une atmosphère favorable à nos artistes.

2. Diffuser l'enseignement de l'art dans les écoles et les séminaires, comme l'abbé Jérôme Demers nous en donne un bel exemple au siècle dernier à Québec.



M. A. Gaudreau,
porte-étendard
de
l'Union Nationale
dans
Richmond

3. Etablir des succursales des écoles des Beaux-Arts de Québec et de Montréal, dans les principales villes de ces districts.

4. Décider le gouvernement à instituer un concours annuel entre nos architectes et sculpteurs et accorder un prix pour les meilleurs productions artistiques comme il l'a fait pour la littérature.

301 — Q: Quel est le devoir de l'artiste canadien?

R: Abandonner les sentiers battus, innover tout en restant dans la tradition, "se faire l'interprète de cette âme jeune et franche qui est bien la nôtre, et exprimer avec tout le réalisme dont il est capable nos besoins et nos aspirations."

(Jean Pariseau).

ARTICLE III

Le National et la peinture

302 — Q: La province de Québec a-t-elle produit quelque chose dans le domaine de la peinture?

R: Gérard Morisset va nous répondre: "L'inventaire artistique comprend, au moment où j'écris vingt-deux mille fiches environ et multitude de photographies... A peine connaissons-nous à l'heure actuelle le tiers des oeuvres d'art qui constituent notre patrimoine national.

303 — Q: Pouvez-vous me nommer quelques artistes de mérite?

R: De Beaucourt, Dulongpré, Légaré, Fardeau, Plamondon, Bourassa, Hamel, Duguay. Mais comme ils sont nombreux ceux qui ne connaissent même pas leurs oeuvres et sont incapables de les apprécier.

304 — Q: Cet art est-il en progrès chez-nous?

R: Il y a quelques années, il aurait fallu répondre: non, mais il ne faut pas nier l'effort tenté, le succès obtenu. Nous possédons des écoles des Beaux-Arts où de jeunes talents se forment. Espérons qu'elles produiront dans un avenir rapproché des artistes dont nous serons fiers.

305 — Q: Le fait que des jeunes fréquentent ces écoles est-il une garantie pour l'avenir?

R: Non, car l'art est le produit d'une civilisation, d'une atmosphère.

306 — Q: Comment créer cette atmosphère?

R: Une réforme s'impose: La formation du goût, par la vulgarisation du Beau. On y arrivera par l'enseignement du dessin dans les écoles primaires, couvents et collèges, par l'introduction dans nos programmes d'études d'un manuel de l'histoire de l'art, par des expositions et des musées.

ARTICLE IV

Le National et la musique

307 — Q: Pourquoi la musique mérite-t-elle qu'on s'y intéresse?

R: "C'est que la musique a les attaches plus fortes avec la nature humaine: elle vient des profondeurs de sentiment et de l'esprit; elle intéresse toute l'âme." — (Cambariau).

308 — Q: Pourquoi tient-elle une si grande place dans la civilisation?

R: "C'est que l'homme n'agit pas par raison pure. Il est avant tout un être de foi, de sentiment et d'imagination." — (Cambariau).

309 — Q: Quel devrait être son rôle chez-nous?

R: Celui d'extérioriser nos sentiments et nos croyances avec du beau.

310 — Q: Remplit-elle bien son devoir à cet égard?

R: Non, car elle possède un assez pauvre caractère. En jouant à l'exotisme, elle s'est fracturé le cou.

311 — Q: Voulez-vous faire le récit de cet accident?

R: Il y a 50 ans, sous l'effet d'un engouement assez débile, nous avons commencé à dénouer la tradition qui nous reliait à la vieille France chantante pour nous mettre péniblement en quête des nouveautés romantiques. Le peuple désapprît ses bonnes vieilles

chansons du terroir sans pour cela en apprendre de nouvelles.

312 — Q: Nous sommes donc bien malades?

R: La plus belle preuve de notre état morbide est que nous sommes excessivement sympathique au jazz, aux crooners de la radio et à la chanson française à double entente.

313 — Q: Mais n'y a-t-il pas progrès?

R: Heureusement oui: le succès des concerts symphoniques et du festival Bach-Beethoven en est bien le meilleur indice.

314 — Q: Que faudrait-il faire pour accélérer ce mouvement salutaire?

R: Encourager de toutes nos forces nos artistes ou amateurs, embrigader surtout la jeunesse comme on a commencé à le faire.

315 — Q: Pouvons-nous espérer avoir bientôt un art musical vraiment national?

R: Pas avant plusieurs décades, opinent les autorités en la matière, parce que "L'art musical national repose sur le folklore et que chez nous il n'y a pas de folklore véritablement canadien. Celles de nos chansons qui ne viennent pas de France s'inspirent trop servilement de ce qui existe.

316 — Q: Pouvons-nous le constituer ce folklore canadien?

R: Sûrement. Pour y réussir, il faudrait fusionner ensemble les diverses influences qui nous dominent présentement pour en arriver à un art bien à nous.

317 — Q: Pour en arriver là, le plus rapidement possible, que faudrait-il faire?

1o. Tuer l'individualisme.

2o. Réserver notre enthousiasme pour l'oeuvre pleine et forte et dédaigner les feux d'artifices.

3o. Former le goût du peuple et surtout celui des enfants.

318 — Q: N'est-ce pas là une tâche digne du National?

R: Oui, bien selon son idéal, car rien de ce qui regarde la patrie ne doit lui être étranger.

"LIBERATOR."



Le programme de reconstruction sociale

1° Le régime capitaliste n'est pas mauvais en soi, mais il a été vicié par des abus très graves. Des réformes s'imposent en vue de mettre fin à la dictature économique et d'assurer, par une meilleure répartition des richesses, le relèvement des classes populaires;

2° A l'égoïsme dominateur et cupide il faut opposer, en tout premier lieu et dans toutes les classes de la société, le véritable esprit chrétien, inspirateur de justice, de charité et de modération, le respect des droits de Dieu (observance du dimanche, etc.) et des droits du prochain (fidélité aux contrats, etc.);

3° C'est de la nature et donc du Créateur que les hommes ont reçu le droit de propriété privée. Ce droit comporte des obligations sociales qui en tempèrent l'usage et le subordonnent aux exigences du bien commun;

4° L'Etat doit au plus tôt par des réformes législatives soumettre à une réglementation sévère et plus efficace les institutions financières et les compagnies à fonds social, afin de supprimer la surcapitalisation, le mouillage des valeurs, les abus du crédit et de la spéculation;

5° Certaines catégories de biens confèrent parfois une puissance économique trop considérable pour qu'elle soit laissée entre les mains de personnes privées. Des considérations d'intérêt général peuvent imposer ou conseiller, dans des cas particuliers, la gestion publique, nationale, provinciale ou municipale;

6° Il appartient à l'Etat d'imprimer une direction d'ensemble à l'économie nationale et, à cet effet, d'instituer un conseil économique national, expression de l'organisation corporative, qui permettra aux pouvoirs publics d'agir en liaison étroite avec les représentants qualifiés et compétents de toutes les branches de la production;

7° Il faut tendre à l'aménagement d'un ordre corporatif par l'organisation complète et légale des différentes professions (ainsi dans le monde du travail: syndicats ouvriers, associations patronales, commissions mixtes);

8° Une législation sociale s'impose qui assure a) aux ouvriers: une protection efficace contre les risques d'accident, de maladie, de vieillesse et de chômage; b) aux agriculteurs: un crédit agricole effectif, une adaptation équitable du droit de faillite ou de saisie, une protection suffisante contre les accidents (incendie, maladies du bétail, mauvaise récolte);

9° L'ouvrier a droit à un salaire familial. Si les conditions présentes de la vie industrielle ne le rendent pas toujours possible, la justice sociale commande que l'on procède sans délai à des réformes qui garantiront à l'ouvrier adulte une rétribution proportionnée aux charges normales du ménage. Il est désirable que les employés puissent être appelés à participer en quelque manière à la propriété de l'entreprise, à sa gestion ou aux profits qu'elle apporte. On devrait aussi venir en aide aux familles nombreuses par des mesures spéciales comme les allocations familiales, une diminution ou exemption d'impôts, etc., etc.;

10° Le chômage actuel réclame une intervention spéciale des pouvoirs publics. Il faut tout mettre en oeuvre pour fournir du travail et en attendant, pourvoir équitablement à la subsistance de ceux qui sont dans le besoin;

11° Des mesures s'imposent pour rendre moins onéreux aux familles peu fortunées les services médicaux et les frais d'hospitalisation;

12° En vue de rétablir l'équilibre de la population, on doit favoriser l'agriculture familiale et restreindre la culture industrialisée, promouvoir l'enseignement rural et les méthodes coopératives, inspirer l'estime de la profession agricole, aider à l'établissement des fils de cultivateurs, développer méthodiquement la colonisation;

13° Fidèle à la constitution qui nous régit, l'Etat doit respecter les droits des provinces et le principe d'égalité des deux races qui est à la base de la Confédération canadienne. Il s'appliquera aussi à une politique de collaboration économique internationale et s'emploiera à l'avènement de la paix.

L'ECOLE SOCIALE POPULAIRE.

ÉLECTEURS DU QUÉBEC

Grâce au travail gigantesque du chef de l'Union Nationale, les destinées de notre province vous sont à nouveau soumises.

L'avenir de notre petit peuple est en jeu, la jeunesse attend avec confiance votre décision.

Votre devoir est sacré, il faut prouver à la génération qui monte que l'âge mûr comprend et partage ses aspirations.

Tous, rallions-nous autour du drapeau de l'Union Nationale, ...et montrons au reste du Dominion que Québec entend avoir un gouvernement respecté et respectable.

*Pour être bien renseigné sur
la campagne électorale...*

LISEZ TOUS LES MATINS
L'ILLUSTRATION
NOUVELLE



Le seul "Tabloid" français illustré du matin en Amérique

ABONNEZ-VOUS AUJOURD'HUI!

En vous adressant à
L'ILLUSTRATION NOUVELLE
1124, rue MARIE-ANNE EST - MONTREAL
Tél. FAIKirk 1171* Casler Postal 1480
ou à notre représentant dans votre localité